

OIC/CFM-37/2010/CS/RES/FINAL

Original : Anglais

**RESOLUTIONS  
SUR  
LES AFFAIRES CULTURELLES ET SOCIALES**

**ADOPTÉES PAR  
LA 37<sup>ÈME</sup> SESSION DU CONSEIL  
DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

*(SESSION DE LA VISION PARTAGÉE D'UN MONDE ISLAMIQUE PLUS  
SÛR ET PLUS PROSPÈRE)*

**DOUCHANBE, RÉPUBLIQUE DU TADJIKISTAN**

**04-06 JOUMADA AL THANI 1431 H  
(18-20 MAI 2010)**

**TABLE DES MATIERES**

<b>N°</b>	<b>SUJET</b>	<b>PAGE</b>
<b>1</b>	<b>RESOLUTION N° 1/37-C SUR LES AFFAIRES CULTURELLES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>1</b>
A)	Dialogue des Civilisations	1
B)	Alliance des Civilisations	4
C)	Stratégie culturelle et Plan d'Action	5
D)	Unification du calendrier hégirien	6
<b>3</b>	<b>RESOLUTION N° 2/37-C SUR LA PROTECTION DES LIEUX SAINTS ISLAMIQUES</b>	<b>7</b>
A)	La destruction de la Mosquée de Babri et la Protection des Lieux Saints Islamiques	7
B)	La destruction du complexe islamique de Charar-e-Sharif et d'autres sites islamiques au Cachemire	9
C)	La destruction et la profanation des Reliques et des Sites Historiques et Culturels Islamiques dans les territoires azéris occupés à la suite de l'agression lancée par la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan	10
D)	La destruction des sanctuaires et lieux de culte, mosquée, mausolées et « Housseyniyyates » en Irak	11
<b>4</b>	<b>RESOLUTION N° 3/37-C SUR LES AFFAIRES SOCIALES</b>	<b>13</b>
A)	La Promotion du statut de la Femme dans les Etats membres de l'OCI	13
B)	La prise en charge et la protection de l'enfance dans le monde islamique	16
C)	La promotion du statut de la jeunesse dans le monde islamique	17
<b>5</b>	<b>RESOLUTION N° 4/37-C SUR LES INSTITUTIONS ET CENTRES CULTURELS ISLAMIQUES</b>	<b>19</b>
A)	Institut Régional d'Education Complémentaire d'Islamabad, Pakistan(RICE)	19
B)	Assistance à l'Institut Islamique de Traduction de Khartoum	20
C)	Assistance à l'institut des hautes études islamiques Ahmed Baba de Tombouctou	21
<b>6</b>	<b>RESOLUTION N° 5/37-C SUR LES AFFAIRES PALESTINIENNES</b>	<b>22</b>
A)	Le jumelage des universités palestiniennes des territoires occupés avec les universités des Etats membres de l'OCI	22
B)	La situation de l'enseignement dans les territoires palestiniens et dans le Golan syrien occupés	23
C)	Les agressions israéliennes contre les lieux saints islamiques dans les territoires palestiniens occupés et la préservation du cachet islamique, du patrimoine de l'humanité et des droits religieux à Al-Qods Al-Charif	24

7	<b>RESOLUTION N° 6/37-C SUR LES ORGANES SUBSIDIAIRES</b>	<b>28</b>
A)	Centre de Recherches sur l'Histoire, les Arts et la culture islamiques (IRCICA)	28
B)	Académie Islamique Internationale du Fiqh (AIIF)	31
C)	Fonds de solidarité islamique	33
8	<b>RESOLUTION N° 7/37-C SUR SUR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES</b>	<b>36</b>
A)	Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO)	36
B)	Comité islamique pour le croissant international	41
9	<b>RESOLUTION N° 8/37-C SUR LES INSTITUTIONS AFFILIEES</b>	<b>43</b>
A)	Fédération Sportive de la Solidarité Islamique(FSSI)	43
B)	La Fédération mondiale des écoles arabo-islamiques internationales	45
C)	Forum de la Jeunesse de l'OCI pour le Dialogue et la Coopération (ICYF-DC)	46
D)	Fédération mondiale des scouts musulmans	48
10	<b>RESOLUTION N° 9/37-C SUR LA 8EME SESSION DU COMITE PERMANENT POUR L'INFORMATION ET LES AFFAIRES CULTURELLES (COMIAC)</b>	<b>51</b>
11	<b>RESOLUTION N° 10/37-C SUR L'INITIATIVE DE SON EXCELLENCE LE PRESIDENT DE REPUBLIQUE TUNISIENNE ZINE EL ABIDINE BEN ALI CONCERNANT LA PROCLAMATION DE 2010 « ANNEE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE ».</b>	<b>52</b>
12	<b>RESOLUTION N° 11/37-C SUR LA MANIFESTATION KAIROUAN, CAPITALE DE LA CULTURE ISLAMIQUE POUR L'ANNEE 2009</b>	<b>53</b>

**RESOLUTION N° 1/37-C**  
**SUR**  
**LES AFFAIRES CULTURELLES A CARACTERE GENERAL**

*La trente septième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session du...), tenue à Douchanbé - République du Tadjikistan, du 04 au 06 Jomada Al Thani 1431H (18-20 mai 2010) ;*

**Rappelant** les résolutions adoptées par les conférences islamiques au Sommet et autres conférences islamiques, notamment la 11<sup>ème</sup> session ordinaire et la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, la 36<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE), la 6<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres de la Culture(CIMC) et la 8<sup>ème</sup> session du COMIAC ;

**Prenant note** du rapport du Secrétaire général portant sur les questions suivantes :

**A) Le Dialogue des Civilisations**

**Rappelant** les principes énoncés dans la Déclaration de Téhéran, adoptée en décembre 1997 par la 8<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique au sommet et réaffirmant que la civilisation islamique a toujours prêché, au fil de sa longue histoire, la coexistence pacifique, la coopération, la compréhension mutuelle et le dialogue constructif avec les autres civilisations et les autres idéologies, et que la Déclaration de Téhéran avait également souligné la nécessité de construire l'entente entre les civilisations ; **ayant à l'esprit** la résolution no. 53/22 adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU, proclamant l'année 2001 en tant « qu'Année des Nations Unies pour le Dialogue des Civilisations », et appelant à l'adoption de toutes les mesures de nature à promouvoir le concept de dialogue des civilisations ; **rappelant également** les dispositions du Programme d'Action Décennal de l'OCI qui appellent l'Organisation de la Conférence islamique et ses organes subsidiaires et institutions spécialisées et affiliées à contribuer, en tant que partenaires, au dialogue intellectuel et interreligieux et aux efforts déployés à ce niveau;

- 1- **SALUE** l'initiative du Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Abdallah Bin Abdelaziz Al-Saoud, relative au dialogue des religions et des cultures et qui s'est matérialisée par la Conférence de La Mecque en 2005, conférence qui avait été marquée par la participation de nombreux oulémas de toutes obédiences et avait balisé la voie à la Conférence internationale de Madrid, qui a groupé un grand nombre de représentants des diverses religions et civilisations et **met en exergue**

l'unité de l'humanité et l'égalité de toutes les nations, sans distinction de couleur de peau, d'ethnie ou de culture.

- 2- **SE FELICITE** des efforts soutenus du Serviteur des deux Saintes Mosquées qui avaient abouti à la réunion de haut niveau organisée par l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre 2008 avec la participation de nombreux dirigeants du monde entier pour marquer leur appui aux décisions de la conférence de Madrid relatives à l'initiative de dialogue du Serviteur des deux Saintes Mosquées ; comme l'a du reste confirmé la Déclaration du Secrétaire général, qui a salué cette initiative et son rôle dans la diffusion de la culture du dialogue, de la tolérance et de la compréhension mutuelle entre toutes les nations.
- 3- **SE FELICITE** également des efforts déployés par le Royaume Hachémite de Jordanie à travers l'Institut Royal « Al El-Beyt » pour la pensée islamique et qui ont été couronnés par la tenue -à l'intérieur comme à l'extérieur du Royaume- de plusieurs rencontres et conférences dans le cadre du dialogue des religions, des cultures et des civilisations et par sa contribution à l'adoption du Message d'Amman par la Conférence internationale organisée à Amman en 2005 et qui avait groupé des oulémas et érudits des diverses écoles de pensée islamiques. Le Message d'Amman, qui avait été traduit dans toutes les langues vivantes et diffusé à une large échelle, avait fait mis en exergue l'image radieuse de l'Islam et son attachement au dialogue avec l'Autre, pour le bien être et le progrès de l'humanité.
- 4- **Salue** les efforts soutenus du Kazakhstan pour promouvoir le dialogue entre les civilisations, y compris en sa capacité de président de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ; **appuie** la décision d'organiser la conférence de haut niveau de l'OSCE sur la tolérance et la non discrimination les 29 et 20 juin 2010 à Astana et **encourage** le Secrétaire général de l'OCI à envisager la possibilité de participer à cet évènement,
- 5- **Appuie** l'initiative du Président du Kazakhstan S.E. Nursultan Nazarbayev, qui a proclamé l'année 2010 « année internationale pour le rapprochement des cultures », initiative qui a été entérinée par la résolution 62/90 de l'Assemblée générale des NU, et **appelle** les Etats membres de l'OCI et la communauté internationale à organiser et à participer activement aux évènements liés au dialogue interreligieux et interculturel durant l'année 2010,
- 6- **Appuie** également l'initiative du Président de la République du Kazakhstan S.E. Nursultan Nazarbayev, pour la convocation du congrès des dirigeants et des chefs spirituels des religions traditionnelles et

**encourage** les cercles religieux de l'OCI et la communauté internationale à participer activement à ce forum,

- 7- **FELICITE** le Secrétaire général d'avoir amorcé un dialogue avec les Nations Unies, l'UE et d'autres organisations internationales, responsables politiques et acteurs de la société civile, en vue de faire connaître les préoccupations des Musulmans et d'accentuer la prise de conscience globale des périls de l'islamophobie ainsi que son initiative appelant à une réconciliation historique entre l'Islam et la Chrétienté.
- 8- **DEMANDE** au Secrétariat général de l'OCI, à l'UNESCO, à l'ISESCO et à l'IRCICA de poursuivre leurs efforts pour susciter des dialogues interactifs en vue de promouvoir le dialogue des cultures et des civilisations à travers les initiatives concrètes et durables, les conférences et les symposiums et **DEMANDE** à tous les Etats membres, à la BID et au Fonds de solidarité islamique de fournir toute l'assistance matérielle et morale possible pour faire aboutir ces dialogues.
- 9- **SALUE** le rôle agissant joué par l'Azerbaïdjan dans la promotion du dialogue interculturel et interreligieux entre le monde islamique et l'Occident, et **souligne** à cet égard l'importance de la Conférence sur « le dialogue interculturel en tant que base de la paix et du développement durable en Europe et dans les régions avoisinantes » tenue les 2 et 3 décembre 2008 à Bakou, ainsi que la « Déclaration de Bakou pour la promotion du dialogue interculturel » qui offre à l'OCI une chance unique pour lancer des initiatives et des projets éventuels de communs en vue de promouvoir davantage le processus durable de dialogue interculturel et faire mieux connaître le vrai visage de l'Islam.
- 10- **APPLAUDIT** les initiatives, programmes et activités mis en œuvre par le secrétariat général et ses organes subsidiaires et institutions spécialisées et affiliées, et en particulier l'ISESCO et l'IRCICA, dans le cadre de la commémoration en 2010 de « l'Année Internationale pour la Promotion du Dialogue Interreligieux et Interculturel, l'Entente et la Coopération au service de la Paix ».
- 11- **APPRECIÉ** la Résolution de l'Assemblée générale des NU proclamant l'année 2010 en tant qu'Année Internationale du Rapprochement des Cultures, appelant à promouvoir l'entente religieuse et culturelle, l'harmonie et la coopération, plaidant pour le respect des spécificités de chaque culture ou religion, et soulignant la nécessité de respecter et de protéger les sites religieux conformément aux traités internationaux pertinents.

## B) L'Alliance des Civilisations

**Reconnaissant** la nécessité de promouvoir une plus grande harmonie et une meilleure synergie entre les différentes cultures ;

**Se référant** au Programme d'Action Décennal de l'OCI et réaffirmant le principe selon lequel un dialogue des civilisations fondé sur le respect et la compréhension mutuels et l'égalité de toutes les nations, constitue un préalable à la paix et à la sécurité internationales, à la tolérance et à la coexistence pacifique ;

**Reconnaissant** à cet égard la précieuse contribution de l'Alliance des Civilisations, lancée conjointement en 2005 par la Turquie et l'Espagne, à la réalisation des objectifs inscrits au Programme d'Action Décennal de l'OCI ;

**Rappelant** sa résolution 1/36-C, sur l'Alliance des Civilisations adoptée par la 36<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, réunie du 23 au 25 mai 2009 à Damas ;

**Rappelant également** le protocole d'accord signé entre les Secrétariats généraux de l'OCI et de l'Alliance des Civilisations et **soulignant** l'importance des conclusions du Forum d'Istanbul dans le contexte des efforts visant à endiguer la vague d'intolérance, d'extrémisme et de polarisation entre le monde islamique et l'Occident, tout en **encourageant** une plus grande symbiose interculturelle ;

**Prenant note** de l'adoption par l'AdC d'une stratégie régionale pour l'Europe du Sud/Est, de son initiative d'adoption d'une stratégie régionale similaire pour la Méditerranée et de sa décision de tenir le prochain forum annuel de l'Alliance à Rio de Janeiro, au Brésil, les 28 et 29 mai 2010 ;

1. **APPRECIÉ** la détermination et les efforts de la République de Turquie pour contribuer aux activités globales de l'Alliance des Civilisations et à la propagation de ses nobles idéaux ;
2. **SALUE** les efforts du Secrétaire Général pour veiller à la mise en œuvre effective du protocole d'accord conclu entre les secrétariats de l'OCI et de l'Alliance des Civilisations.
3. **INVITE** les Etats membres à s'affilier à l'Alliance des Civilisations afin d'imprimer un nouvel élan à cette initiative qui va dans le sens des objectifs de l'OCI et profite à l'humanité tout entière.
4. **INVITE** les Etats membres de l'OCI à participer activement aux travaux de l'Alliance, et plus particulièrement à l'élaboration et à l'adoption des

stratégies régionales de l'AdC ainsi que des documents pertinents et à leur processus de mise en œuvre.

5. **FELICITE** le Secrétaire Général pour sa contribution constructive aux réunions de l'AdC et pour les projets conjoints qu'il avait proposés à l'Alliance.
6. **SOUSCRIT** à l'initiative prise par le Secrétaire Général qui a invité le Haut Représentant de l'AdC à une conférence au siège de l'OCI à Djeddah sur le thème « l'OCI et l'AdC, partenaires du Dialogue des Civilisations », en tant qu'avancée notable dans la coopération entre les deux organisations.
7. **EXPRIME** sa satisfaction de la mise en œuvre par l'OCI, l'AdC et d'autres partenaires, du projet « Rétablir la Confiance, Reconstruire les Passerelles » dans le cadre duquel l'OCI devait lancer un programme de renforcement des capacités en faveur de la société civile palestinienne durant le premier semestre 2010.
8. **APPUIE** l'initiative égyptienne pour le dialogue et les réunions organisées dans ce cadre et apprécie la stratégie euro-méditerranéenne de l'alliance des civilisations et des efforts égyptiens à cet effet.
9. **APPRECIÉ** l'initiative du Secrétariat général d'organiser la première réunion des Points Focaux de l'AdC dans les Etats membres de l'OCI, les 24 et 25 avril 2010 à Djeddah et **encourage** la participation active de l'OCI et de ses Etats membres au troisième Forum Annuel de l'AdC, prévu à Rio de Janeiro, au Brésil, les 28 et 29 mai 2010.

### C) La Stratégie culturelle et le Plan d'Action

**Prenant note** des rapports du Conseil consultatif sur la mise en œuvre de la stratégie culturelle pour le monde musulman (CCICS) adopté à ses précédentes sessions et soulignant l'importance de la protection du patrimoine intellectuel et culturel contre les menaces extérieures ;

1. **SE FELICITE** de l'adoption de la Stratégie Culturelle pour le Monde Musulman dans sa version amendée et **appelle** les Etats membres qui le souhaitent à soumettre à l'ISESCO les projets culturels qu'ils envisagent de mettre en œuvre.
2. **SE FELICITE** des activités menées par l'ISESCO et les villes de Bakou, Kuala Lumpur, N'Ndjamena et Kairouan, désignées comme capitales de la culture islamique pour 2009 et **invite** les Etats membres à prendre activement part aux célébrations organisées en 2010 dans les villes désignées comme capitales culturelles islamiques.

3. **EXPRIME** sa reconnaissance et sa gratitude à S.E. le Président Zine El-Abidine Ben Ali pour avoir accordé son haut patronage au programme de célébration de la ville de Kairouan comme capitale culturelle islamique pour l'année 2009, contribuant ainsi à faire connaître le rôle joué par cette métropole dans la propagation de la civilisation islamique et son apport à la civilisation humaine. Phare de la paix, Kairouan a grandement contribué ainsi à la diffusion des valeurs islamiques de tolérance et au rayonnement culturel de la Tunisie, un rayonnement qui s'est affirmé encore plus après le changement du 7 novembre, qui a redonné à ce pays la place qui est la sienne et consacré son identité arabo-islamique.

#### **D) Le Calendrier hégirien unifié**

**Prenant note** du Communiqué final ayant sanctionné le symposium scientifique organisé par l'OCI, le 11 juin 2009, à Tunis sur le thème « Unification du calendrier hégirien »,

**Prenant également note** de l'accueil favorable réservé par le Secrétaire Général de l'OCI à la mise en œuvre de la proposition tunisienne d'unifier le calendrier hégirien,

1. **DECIDE** de créer un comité qui se réunira au niveau des experts et des représentants des ministères des affaires islamiques, pour élaborer un calendrier hégirien unifié à soumettre ultérieurement, pour approbation, aux ministères des affaires islamiques des Etats membres.
2. **DECIDE** également de déployer des efforts accrus en vue d'unifier le calendrier hégirien afin de parvenir à une méthodologie scientifique adéquate et fiable permettant aux pays islamiques de se mettre d'accord sur les débuts des mois lunaires.
3. **DECIDE** en outre de délibérer sur cette question dans le contexte de l'harmonisation entre les préceptes de la Charia en la matière et la version scientifique et astronomique.

**DEMANDE** au Secrétaire général de suivre l'évolution des dossiers objet de la présente résolution et d'en faire rapport à la 38<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

-----

**RESOLUTION N° 2/37-C  
SUR  
LA PROTECTION DES LIEUX SAINTS ISLAMIQUES**

*La trente septième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session du...), tenue à Douchanbé - République du Tadjikistan, du 04 au 06 Jomada Al Thani 1431H (18-20 mai 2010) ;*

**Rappelant** les résolutions adoptées par les conférences islamiques au sommet et les autres conférences islamiques, notamment la 11ème session ordinaire et la 3ème session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet, la 36ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE), la 6ème Conférence islamique des ministres de la Culture et la 8ème session du COMIAC;

**Rappelant** les objectifs de l'OCI, qui insistent sur la nécessité de déployer des efforts concertés afin de protéger les sanctuaires et lieux saints islamiques et de soutenir la lutte des peuples musulmans pour la sauvegarde de leur dignité, de leur indépendance et de leurs droits nationaux ;

**Réaffirmant** les objectifs et principes énoncés dans la Charte de l'OCI et relatifs à la coordination des efforts de sauvegarde et de protection du patrimoine islamique ;

**Rappelant également** les résolutions de l'OCI relatives à l'adoption d'une position commune contre les actes de profanation des lieux saints, et notamment la résolution n°3/6-C/IS) de la 6ème session de la Conférence islamique au sommet ;

**Rappelant** les résolutions de l'OCI relatives à l'adoption d'une position commune contre les actes de profanation des sanctuaires islamiques ;

**A- La destruction de la mosquée de Babri en Inde et la protection des Lieux Saints islamiques**

**Notant** que la mosquée de Babri, vieille de 5 siècles, était vénérée et respectée par les Musulmans du monde entier ;

**Notant** avec regret que le 17ème anniversaire de la destruction de la mosquée de Babri est passé sans qu'aucune mesure concrète n'ait été prise pour la reconstruction de cette mosquée ou pour sanctionner les responsables de l'acte sacrilège de sa destruction, qui avait coûté la vie à des milliers de Musulmans innocents;

**Rappelant** que l'OCI avait lancé des appels répétés au gouvernement indien pour lui demander de prévenir tout acte de profanation de ce sanctuaire, et souligné la responsabilité du gouvernement indien dans la sauvegarde du caractère sacré de la Mosquée et la protection de ses édifices contre les attaques des extrémistes hindous;

1. **CONDAMNE FERMEMENT** la destruction de la mosquée historique de Babri à Ayodhya, en Inde, par des extrémistes hindous le 6 décembre 1992.
2. **EXPRIME SON PROFOND REGRET** du refus des autorités indiennes de prendre les mesures appropriées pour protéger cet important lieu saint de l'Islam.
3. **CONDAMNE** l'irruption illégale et par la force de militants hindouistes sur le site de la mosquée de Babri le 17 octobre 2001.
4. **EXPRIME** sa vive inquiétude pour la sécurité de la minorité musulmane en Inde.
5. **RECOMMANDE** de saisir l'Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), par le canal des représentants des Etats membres accrédités auprès des Parties.
6. **RECOMMANDE** aux Etats membres et au Secrétariat général de l'OCI de suivre la mise en œuvre du dispositif de la résolution N° 19/9-C (IS) de la 11ème session de la Conférence islamique au Sommet, de la résolution N° 2/35-C adoptée par la 35ème session du CMAE, et de la résolution N° 2/36-C adoptée par la 36ème session du CMAE, appelant le gouvernement indien à :
  - a) *Garantir* la sécurité et la protection des musulmans et de tous les lieux saints de l'Islam se trouvant en Inde, conformément aux responsabilités et obligations qui sont les siennes en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres instruments internationaux ;
  - b) *Prendre* sans délai des dispositions permettant d'honorer l'engagement pris solennellement pour la reconstruction de la Mosquée de Babri sur son site initial, pour la restaurer en tant que lieu saint de l'Islam, et pour sanctionner comme il se doit les responsables du sacrilège ayant abouti à la destruction d'un symbole islamique vénéré.

- c) *Prendre* des mesures immédiates pour empêcher la construction d'un temple sur le site de la mosquée de Babri
- d) *Prendre* également des mesures immédiates pour assurer la protection des 3000 autres mosquées, et plus particulièrement celles de Nathira et Vârânasî, qui ont fait l'objet de menaces et de tentatives de destruction par des extrémistes hindous.

**B) La destruction du complexe islamique Charar-e-Sharif et d'autres sites islamiques au Cachemire**

**Profondément préoccupée** du fait que, suite à l'intervention armée de l'Inde à l'occasion de la fête de l'Aïd al Adha de 1415 H (1995), plus de 1500 maisons et magasins aient été saccagés et des monuments sacrés, la mosquée et le complexe islamique de Charar-e-Sharif complètement rasés; et également préoccupée par les autres incidents et dommages subis par le mausolée de Shâh-e Hamadân en décembre 1997, la grande mosquée de Safapur du quartier de Baramula en janvier 1998, la Grande mosquée historique de Kushtwan en janvier 2001, la mosquée de Chadora en octobre 2001 et une mosquée de Srinagar où des exemplaires du Saint Coran ont été brûlés le 14 décembre 2002 :

1. **DEPLORE** vivement la destruction du Complexe islamique de Charar-e-Sharif, construit il y a 539 ans, et qui constitue une agression grave contre le patrimoine culturel du peuple musulman du Cachemire.
2. **EXPRIME SA PREOCCUPATION** à la suite des pertes humaines et de l'incendie de plus de 1 500 maisons appartenant à la population civile de Charar-e- Sharif.
3. **CONDAMNE FERMEMENT** l'incendie du temple de Shah-e-Hamadân, la profanation de la Mosquée de Jamia à Safapur et l'incendie de la mosquée de Kishtwar et autres déprédations subies par les lieux saints islamiques.
4. **CONDAMNE EGALEMENT** les actes de profanation incessants des mosquées et des lieux saints islamiques, ainsi que le déni des droits religieux de la population musulmane de l'Etat du Jammu-Kashmir occupé par l'Inde.
5. **EXHORTE** la communauté internationale, en particulier les Etats membres, à déployer le maximum possible d'efforts pour garantir les droits fondamentaux du peuple du Cachemire, y compris son droit à l'autodétermination conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et préserver ses droits religieux et culturels ainsi que son patrimoine islamique.

**C- La destruction et la profanation des sites et sanctuaires historiques et culturels islamiques dans les territoires azéris occupés suite à l'agression de la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan**

**Soulignant** le fait que les vestiges historiques, culturels, archéologiques et ethnographiques de l'Azerbaïdjan, qui subsistent encore à l'intérieur des territoires occupés par l'Arménie, font partie intégrante du patrimoine islamique et doivent être protégés en conséquence;

**Réaffirmant** les résolutions nos 822, 853, 874 et 884 du Conseil de sécurité, qui appellent au retrait total et complet des forces arméniennes de tous les territoires azéris occupés, dont les régions de Lachin et de Shusha, immédiatement et sans conditions, et exhortent fermement l'Arménie à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République d'Azerbaïdjan ;

**Réaffirmant** que la destruction massive et barbare par l'Arménie des mosquées et autres lieux de culte islamiques en Azerbaïdjan dans le cadre de sa politique d'épuration ethnique, constitue un crime contre l'humanité ;

**Notant** les déprédations incommensurables que les agresseurs arméniens ont causées au patrimoine islamique dans les territoires azéris occupés par la République d'Arménie, dont la destruction totale ou partielle d'antiquités rares et d'importants sites culturels, historiques et architecturaux islamiques, dont des mosquées, des lieux de culte, des cimetières, des sites archéologiques, des musées, des bibliothèques, des galeries d'art, des théâtres, et des conservatoires, en plus du pillage et de l'exportation illégale d'un grand nombre d'antiquités d'une valeur inestimable et de plusieurs millions de livres et de manuscrits anciens;

**Partageant** entièrement l'inquiétude du peuple et du gouvernement d'Azerbaïdjan à ce sujet ;

- 1- **CONDAMNE** fermement les actes barbares commis par les agresseurs arméniens dans les territoires de la République d'Azerbaïdjan, dans le but d'annihiler totalement le patrimoine islamique dans les territoires Azerbaïdjanais occupés.
- 2- **EXIGE** avec force la mise en œuvre stricte et sans conditions, par la République d'Arménie, des résolutions nos 822, 853, 874 et 884 du Conseil de sécurité.

- 3- **REAFFIRME SON SOUTIEN** aux efforts déployés par l'Azerbaïdjan au sein des organisations internationales, en vue de protéger et de préserver les vestiges et les sites culturels islamiques dans les territoires occupés par l'Arménie.
- 4- **APPUIE** le droit de l'Azerbaïdjan à obtenir des compensations appropriées pour les préjudices subis et **TIENT** la République d'Arménie pour entièrement responsable de la réparation totale de ces préjudices.
- 5- **DEMANDE** aux organes subsidiaires et aux institutions spécialisées concernés de l'OCI d'envisager la possibilité de concevoir un programme d'aide à la reconstruction des mosquées, des établissements éducatifs, des bibliothèques et des musées dans les territoires azéris libérés et ce, avec l'assistance des Etats membres de l'OCI.
- 6- **REMERCIE** le Secrétaire général d'avoir informé l'Organisation des Nations unies, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe et les autres organisations internationales, de la position des Etats membres de l'OCI sur la question, ainsi que des mesures qu'il a prises pour assurer la coordination dans le cadre des organes subsidiaires compétents et des institutions spécialisées et affiliées ; **REMERCIE** également toutes ces institutions pour leur réponse positive, et notamment la Banque Islamique de Développement et l'ISESCO, qui ont lancé des programmes de sauvegarde des sanctuaires islamiques en Azerbaïdjan.

**D) La destruction des mosquées, mausolées, *housseyniyyates* et autres lieux de culte en Iraq**

**Réitérant** sa profonde préoccupation à la suite des actes de destruction et de terrorisme dont la République d'Irak a été la cible et qui n'ont pas épargné les mausolées des Imams Ali Al Hadi et Hassan al Askari, ni les autres sanctuaires et lieux de culte, en plus des nombreux citoyens irakiens qui ont été victimes de ces actes ;

1. **DEPLORE PROFONDEMENT** la destruction des mausolées des Imams Ali al Hadi et Hassan al Askari et des autres sanctuaires, mosquées et lieux de culte, en tant qu'actes séditieux visant à susciter des troubles et à attiser les tensions intercommunautaires en Irak.
2. **EXPRIME** sa profonde préoccupation à la suite des énormes pertes en vies humaines et des importants dégâts infligés aux biens publics et privés.

3. **APPRECIÉ** les efforts et l'action du gouvernement irakien dans la reconstruction de deux mausolées des Imams Ali al-Hadi et Hassan al Askari et les autres lieux de Culte qui ont subi des destructions.
4. **EXHORTE** la communauté internationale, notamment les Etats membres de l'OCI, à déployer le maximum d'efforts pour fournir toute l'assistance possible aux fins de protéger ces sanctuaires, qui constituent autant de citadelles de la civilisation islamique.
5. **INSISTE** sur la nécessité et l'importance de renforcer l'unité des rangs du peuple irakien et de bannir les divergences, notamment celles basées sur des fondements sectaires.

**DEMANDE** au Secrétaire général de suivre les différents dossiers, objet de la présente résolution et d'en faire rapport à la 38<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

**RESOLUTION N° 3/37-C  
SUR  
LES AFFAIRES SOCIALES**

*La trente septième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session du...), tenue à Douchanbé - République du Tadjikistan, du 04 au 06 Jomada Al Thani 1431H (18-20 mai 2010) ;*

**Rappelant** les résolutions adoptées par les conférences islamiques au Sommet et les autres conférences islamiques, notamment la 11<sup>ème</sup> session ordinaire et la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, la 36<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE), la 6<sup>ème</sup> Conférence islamique des Ministres de la Culture et la 8<sup>ème</sup> session du COMIAC ;

**Consciente** de la nécessité grandissante pour les musulmans du monde entier d'œuvrer à la renaissance islamique et à l'édification d'une société fondée sur les principes islamiques de paix, de justice et d'égalité de tous les êtres humains ;

**Réaffirmant** que les femmes et les enfants constituent les franges sociales les plus vulnérables en période de conflit et de guerre aussi bien que sous le régime de l'occupation ;

**Prenant note** du rapport du Secrétaire général sur les questions suivantes :

**A) La promotion du statut de la femme dans les Etats membres de l'OCI**

**Rappelant** les obligations de l'OCI aux termes des conventions et instruments internationaux, notamment ceux relatifs à la Déclaration de Beijing et à sa plateforme d'action (4<sup>ème</sup> conférence mondiale sur les femmes 1995), et Beijing + 5, ainsi que les recommandations faites à la 1<sup>ère</sup> conférence sur « le rôle des femmes dans le développement des Etats membres de l'OCI », à Istanbul, et le Programme d'Action Décennal de l'OCI ;

**Prenant note** des actes de la 2<sup>ème</sup> Conférence ministérielle sur le Rôle des Femmes dans le Développement des Etats membres de l'OCI, tenue au Caire, République arabe d'Égypte, les 24-25 novembre 2008, et se référant plus particulièrement à l'adoption du Plan d'Action de l'OCI pour la Promotion de la Femme (Plan d'Action du Caire) et à l'accueil favorable réservée par cette Conférence à la proposition de l'Égypte de créer et d'abriter un nouvel organe spécialisé dans le cadre de l'OCI pour la prise en charge des dossiers liées à la promotion et à l'avancement des femmes;

**Réitérant** l'engagement de l'OCI à remédier aux multiples difficultés rencontrées par les femmes et à réduire les inégalités entre hommes et femmes et entre les groupes spécifiques de femmes dans les Etats membres de l'OCI, engagement qui se reflète dans la stratégie intégrée et visionnaire de l'OCI pour la promotion du statut de la femme ;

**Rappelant** l'importance du Droit humanitaire international et notamment les dispositions relatives à la prohibition des attaques militaires contre les civils et la nécessité de protéger les victimes de ces guerres, notamment les femmes et les enfants ;

**Soulignant** le rôle considérable de l'éducation dans l'autonomisation des femmes, l'éradication de la pauvreté, la réduction des inégalités et la promotion de la participation des femmes au développement et au processus de prise des décisions ;

**Prenant acte** de la résolution n° 4/36-ORG de la 36<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (Syrie 2009) saluant la proposition égyptienne portant sur la création d'une organisation spécialisée chargée des affaires de la femme et son rôle dans le développement des Etats membres, dont le siège sera fixé au Caire ;

**Ayant pris connaissance** du rapport du Secrétaire général sur l'adoption du statut de l'Organisation pour la promotion de la femme dans les Etats membres de l'OCI par les experts juristes intergouvernementaux des Etats membres de l'OCI, lors de leur réunion tenue à Djeddah du 12 au 14 octobre 2009 ;

- 1- **EXHORTE** les Etats membres de l'OCI à procurer aux femmes de meilleures opportunités en promulguant et en renforçant les lois visant à autonomiser les femmes et à leur faire jouer un rôle accru dans le développement et l'essor de la société musulmane à tous les niveaux ;
- 2- **CONSIDERE** que la pauvreté parmi les femmes doit être éradiquée en élevant celles-ci au rang de partenaires tout aussi actives et productives que les hommes du monde musulman, et en adoptant une feuille de route pour éliminer les préjugés qui consistent à vouloir faire injustement endosser à l'Islam la responsabilité des problèmes des femmes et des maux sociaux dont souffrent les communautés musulmanes.
- 3- **INVITE** les parlements des Etats membres de l'OCI à mettre en œuvre les législations requises pour combattre la traite et les abus sexuels à l'encontre des femmes, l'exploitation du travail des femmes, la pornographie et les mauvais traitements infligés aux femmes à des fins mercantiles par les médias et protéger les victimes de ces abus, en

rappelant à cet égard le statut moral et spirituel élevé, la dignité et le droit des femmes à une vie décente.

- 4- **DEMANDE** aux Etats membres de l'OCI d'adopter les mesures appropriées pour promouvoir les principes islamiques afin de renforcer et de consolider les fondements de la cellule familiale et de favoriser l'autonomisation des femmes.
- 5- **EXHORTE** les gouvernements des Etats membres de l'OCI à adopter les politiques et programmes nécessaires pour promouvoir le niveau de l'enseignement au profit des femmes et des filles en leur garantissant un accès libre et aisé aux programmes d'alphabétisation et un accès tout aussi aisé, abordable et équitable à l'enseignement supérieur, en levant les obstacles éventuels dans ce domaine et en garantissant, par le biais de la législation, l'accès des femmes aux technologies avancées, y compris les TIC, afin de promouvoir leur rôle dans le processus de développement et de prise des décisions.
- 6- **RECOMMANDE** aux Etats membres de l'OCI, en raison des conséquences graves des conflits récents dans la région, dont ceux qui ont pour théâtre les territoires palestiniens occupés, l'Irak et l'Afghanistan, et également la récente invasion du Liban par Israël, d'organiser des rencontres régionales d'experts afin d'élaborer des directives visant à soutenir les femmes et les familles dans les situations de conflit armé, d'en soumettre les conclusions aux organisations internationales compétentes et de condamner les agressions perpétrées par les forces occupantes en Palestine, ainsi que les massacres de femmes et d'enfants innocents qui en ont découlé.
- 7- **SE FELICITE** de l'adoption par la 2<sup>ème</sup> Conférence ministérielle sur le Rôle des Femmes dans le Développement des Etats membres de l'OCI, du Plan d'Action de l'OCI pour la Promotion du statut de la Femme (OPA AW), en tant que plan d'action global et en approuve la mise en œuvre par les Etats membres, en coordination avec le Secrétariat général et selon le calendrier prévu, et **REITERE** son adhésion à la proposition de l'Egypte de créer et d'abriter un nouvel organe spécialisé, dans le cadre de l'OCI, pour la prise en charge des questions liées à la promotion du statut de la femme.
- 8- **SE FELICITE** de la finalisation du statut du Centre du Caire pour les Affaires Féminines lors de la réunion du Groupe d'Experts à Participation Non-limitée, organisée à Djeddah du 12 au 14 octobre 2009.
- 9- **ACCUEILLE** favorablement l'offre faite par la République islamique d'Iran d'abriter en 2010 la 3<sup>ème</sup> Conférence ministérielle sur le Rôle des Femmes dans le Développement des Etats membres de l'OCI.

10- **SOUSCRIT** aux conclusions de la première conférence internationale des femmes de science, organisée par la République Islamique d'Iran les 27 et 28 janvier 2010 avec le soutien de l'ISESCO.

11- **ADOPTE** le statut de l'Organisation pour la promotion de la femme dans les Etats membres de l'OCI et **INVITE** les Etats membres à adhérer à l'Organisation pour la promotion de la femme, les exhorte à la coopération mutuelle et en coordination avec le Secrétariat général, à mettre en œuvre les résolutions des conférences au sommet et les conférences des ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'OCI, concernant la promotion de la femme.

**B) La prise en charge et la protection de l'enfance dans le monde islamique**

**Rappelant** les principes énoncés dans la Déclaration du Caire sur les droits de l'Homme en Islam, qui réaffirment l'importance des droits de l'enfant en Islam ;

**Saluant** la Déclaration de Rabat sur les questions de l'enfance dans le monde islamique, adoptée par la 1<sup>ère</sup> Conférence islamique des ministres en charge de l'enfance, organisée à Rabat, du 7 au 9 novembre 2005, en coordination entre les Secrétariat général, l'ISESCO et l'UNICEF,

- 1- **DEMANDE** aux Etats membres d'œuvrer à la diffusion par les médias des valeurs islamiques relatives à la famille, à la femme et aux enfants, et à refléter l'image rayonnante de l'Islam en améliorant les conditions d'existence des enfants dans le monde islamique et en renforçant la solidarité entre les Etats islamiques sur toutes les questions relatives à l'enfance.
- 2- **SE FELICITE** du rôle joué par l'UNICEF pour l'amélioration de la condition de l'enfance dans le monde musulman, et .salue la coopération exceptionnelle, fructueuse et constante entre les Etats membres de l'OCI, ses organes subsidiaires et ses institutions affiliées et spécialisées et l'UNICEF pour la survie, la protection et le bien- être de l'enfant dans les Etats membres.
- 3- **EXHORTE** les Etats membres à coopérer avec la communauté internationale en vue d'améliorer la condition des enfants, en particulier ceux vivant dans des circonstances difficiles, y compris les enfants vivant dans les zones à haut risque, et ceux qui souffrent des effets de l'embargo et des sanctions économiques injustes imposées à leur pays, ainsi que les enfants réfugiés et déplacés, et ce en pourvoyant à leurs besoins matériels, moraux et éducatifs et en les aidant à reprendre une vie

normale ; **SE FELICITE** des efforts déployés dans ce domaine par plusieurs Etats islamiques.

- 4- **DEMANDE** aux Etats membres de prendre les mesures nécessaires pour protéger les enfants contre les dangers découlant des programmes nocifs diffusés par les médias et de soutenir les programmes visant à inculquer aux enfants les plus hautes valeurs culturelles, morales et éthiques.
- 5- **DEMANDE** aux Etats membres de veiller à la mise en œuvre de la Déclaration de Rabat, adoptée à la 1<sup>ère</sup> Conférence ministérielle islamique sur l'enfance.
- 6- **SE FELICITE** des résultats de la 2<sup>ème</sup> Conférence ministérielle islamique sur l'enfance, qui s'est déroulée à Khartoum, au Soudan, du 2 au 4 novembre 2009.
- 7- **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** l'offre de la Grande Jamahiriya arabe Libyenne d'abriter la 3<sup>ème</sup> Conférence ministérielle sur l'enfance.

### **C- La promotion du statut de la jeunesse dans le monde islamique**

**Soulignant** le rôle de la jeunesse du monde islamique dans la promotion du dialogue entre les civilisations, les cultures et les religions, tout comme dans la présentation de la véritable image de l'islam et la propagation de ses valeurs éternelles qui prêchent la modération, le dialogue, la tolérance et le respect d'autrui ; **Ayant pris note** avec appréciation des conclusions de la conférence internationale sur « Les problèmes de la jeunesse dans le monde islamique : les enjeux actuels et les défis de demain » organisée par l'ISESCO, en Tunisie, sous le haut patronage de S.E. le Président Zine El Abidine Ben Ali (Tunis, 24-26 novembre 2008) ;

1. **SE FELICITE** de l'organisation par la République Tunisienne de la conférence internationale sur « les problèmes de la jeunesse dans le monde islamique : les enjeux actuels et les défis de demain » convoquée par l'ISESCO et qui s'est déroulée à Tunis du 24 au 26 novembre 2008 ; **Réitère** sa gratitude et sa très haute considération au Président de la République Tunisienne S.E. le Président Zine El Abidine Ben Ali pour avoir accueilli cette conférence et pour avoir accepté qu'elle soit placée sous son haut patronage ; **Se félicite** des résultats de cette conférence et **Exprime** son appui aux résolutions et aux conclusions auxquels elle a abouti et qui ont été intégrés à la Déclaration de Tunis pour la promotion du statut de la jeunesse dans le monde islamique.
2. **APPUIE** et entérine l'initiative du Président Zine El Abidine Ben Ali proclamant l'année 2010 « Année internationale de la Jeunesse » et

souscrit à son offre d'abriter, sous la supervision de l'ONU, une conférence mondiale de la jeunesse en 2010, qui sera co-organisée par l'ISESCO et les organisations internationales islamiques concernées par les questions liées à la jeunesse.

3. **SALUE** l'initiative de l'ISESCO proclamant l'année 2009 « Année du Dialogue avec la Jeunesse du Monde Islamique » ; **Appuie** ses efforts visant à organiser la réunion préparatoire islamique de la conférence internationale de la jeunesse dans le courant de l'année 2010 et **Invite** les Etats membres de l'OCI à contribuer au succès de cette consultation et à participer aux activités de la conférence internationale de la jeunesse au plus haut niveau possible.
4. **exprime** sa profonde gratitude et sa considération au Serviteur des deux Saintes Mosquées pour avoir bien voulu approuver que l'Arabie Saoudite accueille la tenue d'un symposium international sur la jeunesse dans le monde islamique : lumière d'aujourd'hui et espoir de demain, qui sera organisé sous son haut patronage par l'ISESCO et le Centre du Roi Abdulaziz pour le dialogue national et ce du 25 au 27 septembre 2010 et soutient la tenue de ce symposium qui contribuera à renforcer la position de la jeunesse dans le monde islamique et à mettre en valeur son rôle dans la réalisation de son invulnérabilité et son progrès.

**DEMANDE** au Secrétaire Général de suivre l'évolution des dossiers afférents à cette résolution et d'en faire rapport à la 38ème session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères.

**RESOLUTION N° 4/37-C  
SUR  
LES INSTITUTIONS ET CENTRES  
CULTURELS ISLAMIQUES**

*La trente septième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session du...), tenue à Douchanbé - République du Tadjikistan, du 04 au 06 Jourmada Al Thani 1431H (18-20 mai 2010) ;*

**Rappelant** les résolutions adoptées par les conférences islamiques au Sommet et les autres conférences islamiques, notamment la 11<sup>ème</sup> session ordinaire et la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, la 32<sup>ème</sup> session du Comité des ministres des Affaires étrangères, la 36<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE), la 6<sup>ème</sup> Conférence islamique des Ministres de la Culture et la 8<sup>ème</sup> session du COMIAC ;

**Prenant note** du rapport du Secrétaire général de l'OCI sur les questions suivantes :

**A) L'Institut Régional d'Education Complémentaire (RICE) à Islamabad, Pakistan**

- 1) **Insiste** de nouveau sur l'importance de l'Institut Régional d'Education Complémentaire au Pakistan et encourage l'enseignement de la langue arabe et de la culture islamique dans les pays asiatiques non arabophones.
- 2) **Invite** les Etats membres, la Banque islamique de Développement, le Fonds de Solidarité islamique et la Fédération Mondiale des Ecoles Islamiques Internationales à contribuer généreusement à ce projet.
- 3) **Apprécie** le projet du RICE portant sur la conception de nouveaux programmes basés sur les technologies de l'information, y compris la télévision, Internet et Email, pour promouvoir la culture arabe et islamique dans les pays non arabophones.
- 4) **Exprime** sa reconnaissance au Gouvernement pakistanais pour les efforts qu'il ne cesse de déployer pour assurer le bon fonctionnement du Centre ; et adresse ses remerciements au Royaume d'Arabie Saoudite pour l'appui financier qu'il accorde à l'institut et à la République d'Egypte pour avoir détaché un certain nombre d'enseignants de langue arabe et de théologie ; exprime également toute sa reconnaissance au Fonds de Solidarité islamique pour l'appui financier qu'il accorde à l'Institut.

## **B) L'assistance à l'Institut islamique de Traduction de Khartoum**

**Insistant** sur l'importance de la mission dévolue à l'Institut Islamique de Traduction de Khartoum et du rôle culturel vital et d'avant-garde qu'il joue au service de la traduction et dans le resserrement des liens entre les Etats membres d'une part et entre ces Etats membres et les autres Etats, ainsi que son rôle dans le dialogue des civilisations et la présentation de la véritable image du monde islamique et la culture islamique en mettant l'accent sur leur contribution aux échanges culturels et scientifiques au service du monde islamique et de l'humanité tout entière ; et **appréciant** la réussite et les réalisations accomplies par l'Institut au cours des dernières années ;

- 1- **EXHORTE** les Etats membres et les institutions islamiques de financement, notamment la Banque islamique de Développement et le Fonds de solidarité islamique à accorder une assistance financière et technique à l'Institut afin de lui permettre de s'acquitter de sa mission de manière optimale ; Rend hommage au FSI pour le soutien financier accordé à l'Institut et l'exhorte à poursuivre ce soutien et demande au FSI d'allouer des waqfs spéciaux pour le financement de l'institut et l'accroissement de ses ressources financières.
- 2- **REND DE NOUVEAU HOMMAGE** au Gouvernement soudanais pour le soutien financier qu'il accorde au budget de l'Institut pour aider celui-ci à accomplir son rôle de manière optimale, ainsi que pour sa contribution à l'aplanissement des difficultés financières auxquelles il se trouve confronté. Remercie le gouvernement du Soudan d'avoir alloué des bourses d'études aux étudiants des Etats membres et encourage ces Etats à bénéficier de ces bourses en coordination avec le FSI.
- 3- **DEMANDE** aux Etats membres d'accorder une assistance financière et technique à l'Institut de Traduction à Khartoum. Il demande au Secrétariat général de coopérer avec l'Institut dans le domaine de la formation et d'offrir des cycles de formation pour les étudiants en vue de profiter de l'expérience du Secrétariat général.
- 4- **DEMANDE** au Secrétariat général de mettre à profit les différentes facilités de l'institut dans le domaine de la traduction et de la formation et pour les besoins du Secrétariat général et des Etats membres et requiert de la direction de l'institut de présenter des rapports annuels sur ses activités à la Commission islamique pour les Affaires économiques, culturelles et sociales.
- 5- **DEMANDE** au Secrétariat général d'ouvrir les portes de l'institut devant les étudiants issus des Etats membres pour que cet établissement bénéficie à tous les citoyens des Etats membres qui le désirent.

## **C- L'assistance à l'institut des hautes études et de recherche islamique Ahmed Baba de Tombouctou, Mali (IHERIAB)**

**Rappelant** l'importance du rôle joué par l'Institut en matière de recherche et de préservation des manuscrits.

**Considérant** le besoin de soutien et d'assistance de l'institut tel que formulé par la mission dépêchée à Tombouctou par Monsieur le Secrétaire général du 04 au 09 mars 2006 ;

**Rappelant** l'appel à soutien et à assistance lancé par le Secrétaire général à l'endroit des Etats membres de l'OCI, de ses institutions spécialisées et de ses organes affiliés,

1. **SALUE** les efforts du gouvernement de la République du Mali pour assurer la prise en charge du budget de fonctionnement de l'Institut.
  2. **REND HOMMAGE** au Royaume d'Arabie Saoudite, à la Grande Jamahiriya arabe libyenne ainsi que l'ISESCO pour leurs contributions de qualité au fonctionnement de l'institut.
  3. **EXHORTE** les autres Etats membres, institutions spécialisées et organes culturels affiliés à l'OCI à apporter le soutien matériel, financier et académique requis à cet Institut.
- 6- **DEMANDE** au Secrétariat général de faciliter l'accès des étudiants des Etats membres à l'Institut afin de faire profiter de ses prestations tous les ressortissants de la Oummah islamique qui désirent y poursuivre leurs études.

**RESOLUTION N° 5/37-C  
SUR  
LES AFFAIRES PALESTINIENNES**

*La trente septième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session du...), tenue à Douchanbé - République du Tadjikistan, du 04 au 06 Jomada Al Thani 1431H (18-20 mai 2010) ;*

**Rappelant** les résolutions adoptées par les conférences islamiques au Sommet et les autres conférences islamiques, notamment la 11<sup>ème</sup> session ordinaire et la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, la 36<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE), la 6<sup>ème</sup> Conférence islamique des Ministres de la Culture et la 8<sup>ème</sup> session du COMIAC ;

**Prenant en considération** le politique et les pratiques des autorités israéliennes d'occupation a l'égard des citoyens arabes de la Palestine et des autres territoires arabes occupés, et qui visent essentiellement à occulter et à éradiquer totalement leur identité nationale dans le cadre d'une politique destinée à créer une génération ignorante, inculte, coupée de son histoire, de son patrimoine, de sa patrie et du reste de la Oummah, à porter atteinte à la culture islamique et à déformer les réalités historiques et géographiques; à instaurer une politique de ségrégation raciale, privilégiant les Israéliens par rapport aux populations des territoires occupés, en violation flagrante des droits fondamentaux des citoyens des territoires arabes occupés ;

**Condamnant** les actes d'agression d'Israël, qui consistent à isoler la ville d'al-Qods al Sharif à travers la multiplication des implantations de colonies et des barrages militaires et la construction du mur de la ségrégation raciste dans le but de l'annexer ;

**Rappelant** le Communiqué final publié par la réunion extraordinaire élargie du Comité Exécutif, tenue à Djeddah le 01/11/2009 pour délibérer sur les agressions israéliennes contre la Mosquée bénie d'Al-Aqsa.

**Exprimant** sa profonde préoccupation à la suite des menaces et des multiples agressions israéliennes auxquelles font face la mosquée al-Aqsa et les autres lieux saints dans les territoires palestiniens ;

**Prenant note** du rapport du Secrétaire général sur les questions suivantes :

- A) Le jumelage des universités palestiniennes des territoires occupés avec les universités des Etats membres de l'OCI**

- 1) **INVITE** les Etats membres à accorder des bourses d'études aux étudiants palestiniens, **EXPRIME** ses remerciements aux Etats membres qui ont déjà offert des bourses d'études, et les **exhorte** à accorder davantage de bourses et à réduire les frais d'études à payer par les étudiants palestiniens.
- 2) **RECOMMANDE** d'accorder toutes les formes possibles d'assistance et de soutien financier et académique aux universités des territoires occupés afin qu'elles puissent poursuivre leur rôle national et éducatif ; **APPELLE** également la Fédération des universités du monde islamique à coordonner avec ses membres toutes les activités de nature à faciliter et à encourager la conclusion d'accords de jumelage entre les universités palestiniennes et les universités affiliées à la Fédération dans l'objectif de renforcer leur coopération, et **Invite** ces universités à recevoir des délégations pédagogiques et académiques des universités palestiniennes.
- 3) **APPELLE** les Etats membres à participer activement à la création de l'Université Al-Aqsa dans la ville d'Al-Qods en application de la résolution de la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire du Sommet islamique.

**B) La situation de l'enseignement dans les territoires palestiniens et dans le Golan syrien occupés**

1. **CONDAMNE** les mesures prises par les autorités israéliennes d'occupation à l'encontre des institutions et établissements éducatifs et culturels dans les territoires palestiniens occupés, particulièrement les obstacles créés par le mur de séparation raciste, qui empêche les enseignants et les étudiants d'accéder à leurs écoles et universités, privant ainsi les jeunes palestiniens de leur droit à l'enseignement dans le but d'oblitérer leur identité nationale, de les couper de leur culture, de leur histoire et de leur civilisation, pour mieux servir les intérêts de l'occupant.
2. **INVITE** les Etats membres à accorder l'assistance financière nécessaire pour mobiliser les capitaux requis dans le cadre du développement de l'éducation dans les territoires occupés en général et à al Qods al-Sharif, en particulier, en raison des difficultés majeurs auxquelles se heurte le processus d'enseignement dans la Ville sainte, du fait des pratiques de l'occupant israélien, qui cherche à imposer ses propres programmes d'enseignement et à fermer tous les établissements qui sont échappent encore à son contrôle.
3. **REITERE** son soutien sans réserve aux citoyens du Golan syrien occupé dans leur résistance face aux pratiques oppressives israéliennes ainsi que dans leur lutte légitime visant à préserver leur identité culturelle, nationale et arabe et **Exhorte** les Nations Unies et les organismes

internationaux spécialisés en particulier l'UNESCO à s'opposer à ces politiques israéliennes qui violent les conventions et le Droit international.

4. **LANCE UN APPEL** en faveur du soutien à la résistance héroïque des citoyens syriens au Golan syrien occupé face aux pratiques israéliennes visant à effacer leur identité culturelle arabe; **Proclame** également son soutien au maintien des programmes d'enseignement arabes syriens et à la fourniture par la Syrie des matériaux didactiques et culturels.
  5. **LANCE UN APPEL** à la communauté internationale pour qu'elle assume pleinement sa responsabilité aux fins d'amener Israël à respecter tous les traités internationaux et les principes de *la Déclaration universelle des droits de l'homme*, en particulier la *Convention de Genève du 20 août 1949 relative à la protection des civils en temps de guerre*, ainsi que les résolutions pertinentes adoptées par l'organisation des Nations unies et ses agences spécialisées.
  6. **CONDAMNE** les actes et les pratiques dont les établissements d'enseignement et les autres institutions sont la cible dans le Golan syrien occupé, de la part des autorités israéliennes d'occupation, notamment la suppression du programme d'enseignement syrien dans les villages du Golan et son remplacement par un programme israélien imposant l'hébreu à la place de l'arabe, et le remplacement du personnel enseignant afin de servir les objectifs et les directives de la politique israélienne, ainsi que l'application de mesures visant à empêcher les citoyens arabes syriens d'accéder aux études supérieures dans les universités syriennes et à empêcher également ceux qui parviennent à obtenir des diplômes de ces universités de regagner leurs foyers.
- C) **Les agressions israéliennes contre les lieux saints islamiques dans les territoires palestiniens occupés et la préservation du cachet islamique, du patrimoine humanitaire et des droits religieux de la ville d'al-Qods al-Charif**
1. **REAFFIRME** la nécessité de mettre en œuvre l'ensemble des résolutions islamiques antérieures concernant la sauvegarde du cachet islamique et du patrimoine de l'humanité à Al-Qods al-Sharif.
  2. **APPELLE** à une action permanente et efficace à tous les échelons islamique et internationaux afin d'amener Israël à annuler sa décision d'annexer la ville d'Al Qods Al-Charif, de réaffirmer le caractère arabo-islamique de la ville sainte et de s'opposer à son annexion et sa judaïsation, conformément aux résolutions pertinentes de la légalité, en particulier les résolutions 465 et 478 du Conseil de sécurité, tout en

déployant tous les efforts pour la mise en œuvre de ces deux résolutions.

3. **FELICITE** le Directeur Général nouvellement élu de l'UNESCO pour avoir donné au Secrétaire Général l'assurance que l'UNESCO partageait les préoccupations de l'OCI au sujet de la sauvegarde du patrimoine culturel de la vieille ville d'Al Qods.
4. **CONDAMNE** la décision illégale d'Israël d'ajouter la Mosquée Elibrahimi à Hébron et la Mosquée Bilal Bin Rabah à Bethléem à la liste du patrimoine israélien ; **Considère** les agissements israéliens comme un pillage des sites du patrimoine culturel palestinien et **Appelle** la communauté internationale et l'UNESCO à assumer leurs responsabilités dans la protection des sites et du patrimoine culturel palestiniens et à amener Israël à respecter le Droit international et les conventions de Genève.
5. **DEMANDE** au Secrétariat général de maintenir la coordination avec les instances et institutions internationales, en particulier l'UNESCO, pour assurer la sauvegarde des édifices historiques de la ville sainte et notamment des bâtiments anciens autour du sanctuaire sacré d'al Qods et pour obtenir la fermeture du tunnel creusé sous la Mosquée bénie d'Al-Aqsa ainsi que la suspension des fouilles souterraines notamment dans les parties sud et ouest de la sainte Mosquée d'al-Qods et qui visent à démolir ce vénérable édifice.
6. **EXHORTE** le Secrétariat général et les Etats membres à apporter au peuple palestinien une assistance matérielle conformément au communiqué final du 3<sup>ème</sup> Sommet islamique extraordinaire qui a appelé les Musulmans à apporter chacun une contribution d'un dollar en plus des contributions des Etats membres, pour lui permettre de faire face aux défis et aux plans israéliens visant à faire disparaître les sanctuaires de la ville d'Al-Qods Al-Sharif, et **Souligne** la nécessité d'accorder toutes les formes d'assistance et de soutien aux citoyens arabes d'al-Qods al-Sharif, pour leur permettre de restaurer leurs habitations, soutenir leur résistance et sauver les lieux saints islamiques de la Ville.
7. **CONDAMNE fermement** la construction par Israël du mur de la séparation, soi-disant pour le bouclage d'al-Qods ; ainsi que l'isolation d'al Qods de son environnement arabo-palestinien, et pour ses tentatives incessantes de judaïsation de la ville sainte pour en altérer les caractéristiques historiques et culturelles.

8. **DEMANDE** aux Etats membres de coordonner et d'intensifier leurs efforts au niveau de toutes les instances internationales en vue d'empêcher la mise en œuvre du plan israélien visant la partition de la Sainte Mosquée du Prophète Ibrahim à Al—Khalil et en vue de permettre aux fidèles musulmans d'avoir accès a la Mosquée et de la préserver en tant que Mosquée réservée aux seuls Musulmans, comme elle l'a toujours été à travers les siècles.
9. **SE FELICITE** des efforts que déploie le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie et des instructions données par Sa Majesté le Roi Abdallah Ibn Hussein -qu'Allah le protège !- pour la construction de la Mosquée Al-Aqsa dont le noble rocher -et notamment la reconstruction du mihrab historique de Salah El-Dine et la restauration du dôme du rocher, sans oublier les efforts du Royaume pour déjouer les plans israéliens visant à judaïser la ville sainte et faire cesser les fouilles en cours sous les fondations de la noble Mosquée d'Al-Aqsa.
10. **SE FELICITE** des efforts fournis par « l'Agence Bayt Mal al Qods al-Charif » suit aux hautes directives de S.M. le Roi Mohamed VI, président du comité d'al-Qods, pour la préservation de l'identité de la ville d'al-Qods, de son caractère religieux, culturel et civilisationnel et pour le renforcement de la capacité de résistance de sa population, et à ce travers le soutien du financement des projets et programmes dans les domaines de la santé, de l'enseignement, du logement et autres.
11. **INVITE** les Etats membres à œuvrer pour la restauration de la vieille ville d'Al Khalil et à la préservation du patrimoine et de la culture de cette ville historique et des familles palestiniennes qui y habitent pour contrecarrer la prolifération des colonies de peuplement juives dans la ville.
12. **DENONCE ET CONDAMNE ENERGIQUEMENT** les fouilles effectuées par l'entité sioniste sous le périmètre de la mosquée d'al-Aqsa, et qui ont provoqué l'écroulement d'un pan important du mur d'enceinte, du côté de la porte d'« al-Maghariba » ; **CONDAMNE EGALEMENT** le comportement d'Israël qui empêche les Palestiniens d'accéder à leurs lieux de culte dans la ville d'Al-Qods, tente d'intervenir dans les affaires de leurs waqfs islamiques et fait obstacle à la réfection de leurs lieux saints.
13. **DEMANDE** au Secrétariat général de former un comité d'experts juridiques des Etats membres pour délibérer sur les graves violations perpétrées par Israël dans l'enceinte de la Mosquée bénie d'Al-Aqsa sous forme d'excavations qui menacent les fondations de la Mosquée, et pour formuler les recommandations juridiques nécessaires pour la

protection de la Mosquée et des autres lieux saints de la ville d'Al-Qods et des autres parties de la Palestine.

**DEMANDE** au Secrétaire général de suivre les questions objet de la présente résolution et d'en faire rapport à la 38<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

-----

**RESOLUTION NO. 6/37-C**  
**SUR**  
**LES ORGANES SUBSIDIAIRES**

*La trente septième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session du...), tenue à Douchanbé - République du Tadjikistan, du 04 au 06 Jomada Al Thani 1431H (18-20 mai 2010) ;*

**Rappelant** les résolutions adoptées par les conférences islamiques au Sommet et les autres conférences islamiques, notamment la 11<sup>ème</sup> session ordinaire et la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, la 36<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE), la 6<sup>ème</sup> Conférence islamique des Ministres de la Culture et la 8<sup>ème</sup> session du COMIAC ;

**Prenant note** du rapport pertinent du Secrétaire général et des rapports soumis par l'IRCICA et l'AIIF et portant sur les questions suivantes :

**A) Le Centre de Recherches sur l'Histoire, les Arts et la culture islamiques (IRCICA), à Istanbul**

1. **PREND NOTE** avec appréciation de la parution d'un certain nombre d'ouvrages de référence consacrés à la culture, à l'histoire, aux arts et à l'artisanat du monde musulman, dans le cadre des différents programmes et projets de recherche du Centre.
2. **SE FELICITE** des multiples activités du Centre consistant à coordonner les projets académiques entre les gouvernements et visant à promouvoir la connaissance véritable, la prise de conscience, la perception positive et le dialogue entre les civilisations, à refléter l'image authentique de l'Islam et des cultures islamiques, et à rectifier les mentions erronées et les idées fausses véhiculées par les publications, les écrits et les manuels scolaires, de manière à contrecarrer la propagande islamophobe ; **Prend à cet égard note** avec appréciation du lancement et de la coordination par l'IRCICA, en collaboration avec le Centre Nord/Sud du conseil de l'Europe, du projet intitulé « interactions entre les cultures méditerranéennes et périméditerranéennes et entre la région de la Méditerranée et les autres cultures et régions du globe », qui a été approuvé par le second Sommet en avril 2009 à Istanbul dans le contexte des projets de l'AoC des NU ; **Et prend également note** avec appréciation de la collaboration entre l'IRCICA et le Conseil de l'Europe sur le projet « Image de l'Autre dans l'enseignement de l'Histoire » qui comporte une série de colloques, de travaux de recherche et de publications.
3. **PREND NOTE** des séries de colloques et de congrès régionaux sur la civilisation islamique organisés conjointement avec les gouvernements et

les universités des Etats membres et non membres et qui ont groupé des participants du monde entier; **Prend également note** du colloque d'historiens intitulé "le Maghreb et la Méditerranée occidentale à l'époque ottomane" placé sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohamed VI et organisé à Rabat du 12 au 14 novembre 2009 et du congrès sur l'histoire du Yémen organisé sous le patronage du Président de la République du Yémen S.E. Ali Abdullah Saleh (Sanaa 16 – 17 décembre 2009) ainsi que de la publication des actes des congrès sur "la civilisation islamique dans la région de la Volga – Oural" (Kazan 2005), "la civilisation islamique en Afrique Australe" (Johannesburg 2006) et "la civilisation islamique dans les Balkans" (Bucarest 2006); **Et exprime** son appréciation du fait que ces colloques et les publications qui en sont issues aient contribué à resserrer les relations entre les Etats membres d'une part, les communautés musulmanes, le patrimoine culturel islamique de la diaspora et les érudits et savants du monde entier, d'autre part.

4. **SE FELICITE** de la poursuite des études portant sur les copies et les traductions du Saint Coran sous forme imprimée ou manuscrite **et prend note** à cet égard de la bibliographie des traductions en urdu publiée dans le cadre de la série de traductions manuscrites du Coran, et de l'édition en facsimilé de la copie du Coran attribuée à l'époque du calife Uthman et qui appartient à la collection du Machhad Imam Hussein au Caire et compte parmi les copies connues les plus anciennes du Coran.
5. **SE FELICITE** des activités destinées à mettre en valeur et à préserver le patrimoine islamique d'al-Qods et de la Palestine et notamment le programme al-Qods / Jérusalem 2015, qui a permis de produire un rapport architectural complet, de publier un album documentaire annoté de photographies historiques d'al-Qods en 3 langues et d'organiser un congrès sur "al-Qods à l'époque ottomane" (Damas 22-25 juin 2009) en coopération avec le Ministère syrien de la culture.
6. **PREND NOTE** des progrès accomplis dans la création d'une base de données dédiée au patrimoine architectural islamique et sponsorisée par Son Altesse royale Sultan Bin Salman, Secrétaire général de la Commission I suprême du Royaume d'Arabie Saoudite pour le tourisme et les antiquités; **Se félicite** des activités relatives à l'étude et à l'enregistrement du patrimoine architectural islamique et notamment de la participation de l'IRCICA à l'organisation du congrès international sur le patrimoine urbanistique dans les pays islamiques (Riyad, mai 2010) qui est placé sous le haut patronage du Serviteur des deux saintes Mosquées le Roi Abdallah Bin Abdelaziz Al-Saoud et est organisée à l'initiative de la Commission suprême pour le tourisme et les antiquités, et salue également la collaboration de l'IRCICA avec les organismes

internationaux concernés, comme le Centre de l'UNESCO pour le Patrimoine Mondial; **Et demande** aux Etats membres ne l'ayant encore fait de communiquer à l'IRCICA les données et information requises sur leurs sites et monuments islamiques, et de désigner leurs Points Focaux respectifs pour collaborer en permanence avec la base de données de l'IRCICA sur ce dossier.

7. **PREND NOTE** des manifestations organisées par l'IRCICA dans le but de promouvoir la diversité des traditions dans le monde musulman et de souligner les facteurs d'unité culturelle, comme le concours triennal de calligraphie qui en est actuellement à sa 8<sup>ème</sup> édition, et le Festival des Arts, du Patrimoine et de la Créativité, prévu à l'occasion du festival international de Musquât et dont les préparatifs vont bon train.
8. **PREND NOTE** du lancement effectif du projet de création d'une « clinique du livre » à la bibliothèque Suleymaniya d'Istanbul pour la conservation des manuscrits, des livres anciens et des documents d'époque et pour répondre aux besoins des Etats membres dans ce domaine, et ce conformément au mémorandum d'entente conclu entre le Gouvernement turc, l'UNESCO et l'IRCICA, le 29 novembre 2006 au siège de l'UNESCO à Paris.
9. **EXPRIME** sa gratitude au Premier Ministre de Turquie S.E. Recep Tayyip Erdogan pour l'octroi par le Gouvernement turc d'un immeuble spacieux situé à l'intérieur du complexe du Yildiz Palace pour habiter la bibliothèque de l'IRCICA et aussi pour l'inauguration par le Premier Ministre en personne de cette bibliothèque le 17 mai 2009 après achèvement des travaux d'extension et de développement entrepris par l'IRCICA; **Exprime** également sa gratitude à SA Cheikh Mohamed Bin Rashid Al Maktoum, Vice Président et Premier Ministre des Emirats arabes unis et Emir de Dubaï, pour son généreux concours financier qui a permis de réaménager et d'équiper l'édifice et de doter la bibliothèque de l'IRCICA d'un département numérisé pour la recherche sur la civilisation islamique.
10. **REMERCIE** les Etats membres pour le soutien moral et matériel qu'il ont accordé à l'IRCICA et plus particulièrement le pays-siège du Centre, la République de Turquie, et le Royaume d'Arabie Saoudite, pays siège du Secrétariat général de l'OCI; **Exprime** sa gratitude pour l'appui et la haute sollicitude accordés par les souverains et Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres à l'IRCICA ; à Son Altesse Hamad Bin Khalifa Al-Thani, Emir de l'Etat du Qatar, pour avoir rendu visite au Centre et lui avoir accordé une généreuse donation afin d'en soutenir les programmes variés à long terme; à S.E. le Président Abdoulaye Wade, de la République du Sénégal, Président du 11<sup>ème</sup> Sommet islamique et du

COMIAC, pour le message qu'il avait adressé à l'IRCICA en gage de soutien à ses activités, à l'occasion de l'ouverture de la session de son conseil de gestion coïncidant avec le Sommet économique de l'OCI et qui s'est déroulée à Istanbul les 8 et 9 novembre 2009, ainsi qu'à S.E. M. Malal Bacai Sanha, Président de la République de Guinée-Bissau, pour avoir bien voulu assister à la cérémonie inaugurale de cette session du conseil.

11. **ACCUEILLE** favorablement la proposition de l'IRCICA proclamant l'année 2010-2011 comme l'année de célébration du 14<sup>ème</sup> siècle de la révélation du Saint Coran et requiert des Etats membres et des organes subsidiaires spécialisés et affiliés à célébrer cette année de diverses manières.
12. **REMERCIE** les Etats membres qui s'acquittent régulièrement de leurs contributions au budget de l'IRCICA et invite les autres pays à en faire de même et à bien vouloir régulariser leurs arriérés de contributions.

#### **B) L'Académie islamique internationale du Fiqh (AIIF)**

- 1- **EXPRIME** sa haute considération à l'endroit du Serviteur des deux saintes Mosquées, le Roi Abdallah Bin Abdelaziz Al-Saoud pour l'appel qu'il avait lancé lors du 3<sup>ème</sup> Sommet extraordinaire tenu à Makkah al-Moukaramah du 5 au 8 décembre 2005 en vue de conférer à l'Académie internationale du Fiqh islamique un rôle agissant dans la lutte contre l'extrémisme et le fanatisme et dans la diffusion des idéaux de la modération tout en soulignant l'importance de la restructuration de l'Académie pour devenir une source de référence pour le monde islamique en matière de jurisprudence.
- 2- **REMERCIE** S.E. le Secrétaire général de l'OCI pour l'intérêt qu'il porte à l'Académie internationale du Fiqh islamique, conformément à la résolution issue de la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire du Sommet islamique, tenue à Makkah Al Moukaramah.
- 3- **REMERCIE** le Docteur Abdul Salam Al Abbadi, ex-Secrétaire de l'Académie pour le rôle efficace qu'il a joué pour la redynamisation de l'Académie conformément aux résolutions de la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire du Sommet islamique, tenue à Makkah Al Moukaramah et **SALUE** les efforts louables qu'a déployés durant son mandat à la tête du Secrétariat de l'Académie.
- 4- **SALUE** les efforts déployés par l'AIIF pour la tenue d'une réunion consultative sur le projet de l'OCI pour les aliments halal à propos du groupe d'experts pour l'établissement des normes et pour les études de

valeurs réalisées qui ont souligné la nécessité d'observer les dispositions de la loi islamique sur la question importante des aliments halal.

- 5- **RECOMMANDE** de prendre en considération l'avis de l'AIIIF, celui du groupe d'experts de l'OCI sur l'établissement des normes des aliments halal ainsi que celui du COMCEC en ce qui concerne les principes et fondements islamiques relatifs aux aliments halal, dans la réalisation des autres études futures qui seraient effectuées concernant les normes des aliments halal.
- 6- **PREND ACTE** des diverses activités de l'Académie visant à mettre en relief la véritable image de l'Islam fondé la modération et la diffusion des idéaux du juste milieu.
- 7- **PREND CONNAISSANCE** des activités de l'Académie et **SALUE** la coopération établie avec l'Université jordanienne, l'ISESCO, et l'Institut islamique de recherche et de Formation pour l'organisation d'une conférence sur les assurances mutuelles, prévue au siège de l'Université jordanienne du 11 au 13 avril 2010.
- 8- **APPRECIÉ** les efforts déployés par l'Académie pour organiser des réunions consultatives sur la crise financière mondiale et la pensée économique islamique, réunions qui avaient été préconisées par plusieurs parties concernées.
- 9- **PREND ACTE** et salue les efforts de l'Académie pour organiser un symposium sur les obligations conformes aux normes islamiques (*sokouk*), en collaboration avec l'Université du Roi Abdelaziz, l'Institut islamique de Recherches et de Formation et le Conseil général des banques, prévu au mois de mai 2010.
- 10- **PREND ACTE** des efforts déployés par l'Académie pour organiser un symposium sur la lutte contre les stupéfiants en collaboration avec l'Université islamique Imam Mohamed Bin Saoud.
- 11- **SE FELICITE** des efforts déployés par le personnel du Secrétaire de l'Académie depuis la tenue de la 32<sup>ème</sup> session de la Commission islamique pour les Affaires économiques, culturelles et sociales.
- 12- **REMERCIÉ** la Fondation Cheikh Zayed Ben sultan pour les œuvres caritatives et humanitaires pour avoir soutenu l'Académie en finançant le projet d'encyclopédie des règles de jurisprudence.
- 13- **REMERCIÉ** la Banque islamique de Développement et l'Institut islamique de Recherche et de Formation pour leur soutien constant au projet d'encyclopédie de fiqh économique.

- 14- **REMERCIE** les Etats qui ont abrité les sessions annuelles de l'Académie, à savoir: le Royaume d'Arabie Saoudite (7 sessions), Royaume hachémite de Jordanie (2 sessions), Emirats arabes unis (3 sessions: Abu Dhabi, Dubaï et Sharjah), Etat du Koweït (2 sessions), Brunei Darussalam, Bahreïn, Qatar, Sultanat d'Oman et Malaisie (une session pour chaque Etat), contribuant ainsi concrètement au soutien de l'Académie, invite également les Etats membres de l'OCI à abriter les prochaines sessions de l'Académie pour contribuer à en réaliser les buts et objectifs.
- 15- **SE FELICITE** du niveau remarquable des publications scientifiques de l'Académie et des thèmes qui y sont traités, contribuant ainsi à satisfaire le besoin de la Oummah et ses aspirations pour faire face aux défis civilisationnels, intellectuels et scientifiques, et particulièrement la revue de l'Académie qui a atteint 54 volumes au numéro 16; SALUE également l'édition de la revue sur CD.
- 16- **REMERCIE** les Etats membres qui ont versé leurs contributions au budget de l'Académie; réitère son appel à ceux qui ne l'ont pas encore fait de s'acquitter de leurs contributions dans les meilleurs délais et recommande aux Etats membres de continuer à soutenir l'Académie afin de lui permettre de remplir sa mission au service de l'Islam, des musulmans et des causes vitales de la Oummah.

### **C- Fonds de solidarité islamique**

**Rappelant** les décisions issue des Conférences islamiques des Ministres des Affaires Etrangères, surtout la 11<sup>e</sup> conférence islamique au Sommet, qui s'est tenue à Dakar du 13 au 14 mars 2008, ainsi que les Conférences islamiques des Ministres des Affaires Etrangères, surtout la 34<sup>e</sup> session qui s'est tenue à Islamabad du 15 au 17 mai 2009 relative au soutien du Fonds et de son Waqf ainsi qu'aux démarches sérieuse visant à le dynamiser ;

**Considérant** avec satisfaction les acquis du Fonds durant son 36 ans de parcours dans l'octroi des assistances à des institutions publiques et privées chargées des affaires de la culture, de l'enseignement supérieur et de l'orientation islamique ainsi que le bien-être de la jeunesse de part le monde musulman ;

**Considérant**, avec gratitude, l'adoption par le 11<sup>e</sup> Sommet qui s'est tenue à Dakar du 13 au 14 mars 2008 l'augmentation du capital du Waqf à 200 millions de dollars américains, à fin de permettre au Fonds de générer par ses investissements des ressources au profit de son budget pour qu'il puisse financer l'exécution d'un plus grand nombre des programmes dont le financement est attendu au profit des Etats membres.

**Réaffirmant** l'importance des idéaux nobles du Fonds de Solidarité islamique au service de la noble cause islamique basés sur l'administration conjointe entre les Etats membres et l'importance capitale qu'il accorde à la solidarité islamique considéré comme un pont relationnel entre les peuples de la Oummah islamique, et le fait qu'il soit le bras humanitaire et caritative de l'OCI ;

**Considérant** les rapports du Secrétaire Général et du Président du Conseil permanent sur les activités du FSI et l'exécution de son budget au titre de l'exercice 2010, ainsi que les difficultés financières qu'il rencontre dans le cadre du financement de l'exécution de ses programmes annuels dû à l'insuffisance des ressources;

1. **EXPRIME** son souci de préserver cet important organe islamique, considéré, à juste titre, comme un symbole noble de la solidarité islamique.
2. **EXHORTE** les Etats membres de s'engager à faire des contributions annuelles –selon leur moyen- au profit du budget du FSI et à participer au capital de son Waqf.
3. **INVITE** les Etats membres qui ont déjà annoncé leurs contributions à verser ces contributions pour permettre au Fonds de sauvegarder le lien de la solidarité islamique.
4. **EXPRIME** ses profondes remerciements et gratitudes aux Etats membres qui ont fait des contributions durant l'exercice 2009, surtout le Royaume d'Arabie Saoudite et Les Emirats Arabes Unies, puis l'Etat de Qatar, l'Etat de Koweït, la République de la Turquie, le République Tunisienne, République Gabonaise et la République du Sénégal.
5. **ADOPTE** le rapport du Président du Conseil permanent du FSI.
6. **ADOPTE** l'approbation par le Conseil permanent des comptes de clôture de FSI au titre de l'exercice 2010.
7. **APPROUVE** l'adoption par le Conseil permanent du budget prévisionnel des projets du Fonds au titre de l'exercice 2010 qui s'élève à 20 millions de dollars américains.
8. **EXHORTE** les Etats membres à s'acquitter de leurs contributions statutaires au budget de fonctionnement du Bureau exécutif du Fonds au titre de l'exercice 2010 qui a été approuvée par la 38<sup>e</sup> session de la Commission Permanente des Finances, qui s'est tenue en décembre 2009

9. **INVITE** le Conseil permanent du Fonds à poursuivre son assistance aux projets culturels islamiques et d'enseignement dans le monde musulman, et ce en accordant tout l'intérêt requis aux projets dont la création a été décidée au cours des conférences islamiques au sommet et des conférences islamiques des Ministres des Affaires étrangères.
10. **EXPRIME** ses remerciements au Comité d'Urgence pour sa réponse rapide, avec les moyens financiers disponibles, aux désastres et catastrophes naturels qui ont touché les pays musulmans, et exhorte les Etats membres de s'efforcer à faire des contributions et pourvoir les ressources conséquentes au Fonds pour qu'il puisse renforcer cet aspect.
11. **EXPRIME** également, ses remerciements au Conseil permanent du Fonds de solidarité islamique et au Bureau Exécutif du Fonds pour les efforts louables qu'ils déploient en vue de réaliser les objectifs du Fonds et de son Waqf.

**DEMANDE** au Secrétaire général de suivre les questions objet de la présente résolution et d'en faire rapport à la 38<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

**RESOLUTION N° 7/37-C  
SUR  
LES INSTITUTIONS SPECIALISEES**

*La trente septième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session du...), tenue à Douchanbé - République du Tadjikistan, du 04 au 06 Joumada Al Thani 1431H (18-20 mai 2010) ;*

**Rappelant** les résolutions adoptées par les conférences islamiques au Sommet et les autres conférences islamiques, notamment la 11<sup>ème</sup> session ordinaire et la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, la 36<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE), la 6<sup>ème</sup> Conférence islamique des Ministres de la Culture et la 8<sup>ème</sup> session du COMIAC ;

**Prenant note** des rapports pertinents soumis par l'ISESCO et l'ICIC ;

**A) L'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO)**

1. **SE FELICITE** de la qualité remarquable des activités et programmes lancés par l'ISESCO dans ses différents domaines de compétence, à savoir, l'enseignement, la science, la culture et la communication ; **rend hommage** au Directeur général le Dr. Abdulaziz Othman Altwaijri pour ses efforts inlassables visant à élargir sans cesse le champ d'action de l'Organisation ; **Approuve** le plan d'action triennal pour la phase 2010-2012, qui repose sur une vision stratégique cohérente, intégrée, innovante et pluridisciplinaire ; **Se félicite** de la contribution remarquable apportée par l'ISESCO à la mise en œuvre du PAD de l'OCI adopté par le 3<sup>ème</sup> Sommet islamique extraordinaire et exprime son appréciation des activités organisées par l'ISESCO dans le cadre de ce programme.
2. **SE FELICITE** de la signature par l'ISESCO de deux accords de coopération avec le Haut Commissaire de l'Alliance des Civilisations et la Banque Mondiale ; **Se félicite** également des activités organisées dans ce cadre afin de promouvoir les importantes initiatives lancées par le Directeur général de l'ISESCO et qui lui ont permis d'établir des relations étroites de coopération internationale et régionale, couronnées par l'organisation de nombreuses conférences islamiques et internationales spécialisées par l'ISESCO et en association avec d'autres organisations internationales, et qui ont contribué grandement à mettre en évidence l'image positive du monde musulman ; **Et invite** l'ISESCO à persévérer dans ces louables efforts.

3. **PREND NOTE** avec appréciation des stratégies d'action islamique commune et de leurs mécanismes de mise en œuvre, élaborées par l'ISESCO, notamment dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture et **invite** les Etats membres à coopérer avec l'ISESCO sur la mise en œuvre de ces stratégies qui ont été dûment approuvées par le Sommet islamique et par les autres instances islamiques compétentes.
4. **SE FELICITE** des efforts investis par l'ISESCO dans la mise en œuvre de la Stratégie Culturelle du Monde Islamique et pour promouvoir l'action culturelle islamique parmi les communautés musulmanes de la diaspora, encourager le dialogue et la diversité culturelle et préserver les sites, sanctuaires et vestiges culturels islamiques des Etats membres.
5. **PREND NOTE** avec appréciation de l'adoption par la 6<sup>ème</sup> Conférence islamique des Ministres de la Culture, de la Stratégie de Développement du Tourisme Culturel dans le monde musulman et du Plan d'Action pour la mise en valeur et la réactivation des canaux de communication et d'échange culturel entre les nations musulmanes ; **Souscrit** pleinement à ce Plan d'Action **et invite** l'ISESCO à passer aux actes en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI et avec ses organes spécialisés et subsidiaires et, aussi, en collaboration avec les Etats membres et avec les organisations régionales et internationales compétentes.
6. **RENOUVELLE** ses remerciements et ses hommages au Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Abdallah Ibn Abdulaziz Al-Saoud et au gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, pour avoir répondu favorablement à la requête des conférences et comités islamiques compétents en présentant une nouvelle fois la candidature du Dr. Abdelaziz Othman Altwajri pour un nouveau mandat de Directeur général de l'ISESCO ; **et félicite** le Directeur Général à la suite de sa réélection à l'unanimité, lors de la 10<sup>ème</sup> conférence générale de l'ISESCO (Tunis, juillet 2010) au poste de Directeur Général de cette organisation pour deux nouveaux mandats consécutifs.
7. **SE FELICITE** des efforts et de la généreuse contribution de l'ISESCO à la promotion de la science et de la technologie, à la sauvegarde de l'environnement, au renforcement du dialogue interculturel et interreligieux, à l'amélioration de l'image de marque de l'Islam à l'extérieur du monde musulman et à la lutte contre l'islamophobie ; **et l'invite** à poursuivre ses efforts à l'intérieur et à l'extérieur du monde musulman et en association avec les organisations régionales et internationales partenaires et, également, à poursuivre la coordination avec le secrétariat général de l'OCI et avec les Etats membres en vue de prendre des initiatives créatives et de mettre en place les mécanismes

voulus pour contrecarrer la campagne de dénigrement visant les symboles culturels et religieux de l'islam, et ce en coordination avec les médias nationaux, régionaux et internationaux.

8. **REMERCIE** l'ISESCO pour avoir organisé et mis en œuvre une série d'activités à l'échelle nationale, régionale et internationale dans les capitales culturelles islamiques et arabes, à titre de contribution aux programmes commémoratifs **et l'invite** à poursuivre cet appui ; **Se félicite** également des efforts investis par les Etats membres abritant les capitales de la culture islamique de l'année 2009 dans la préparation et l'exécution des programmes commémoratifs comme dans la coordination étroite avec le Directeur général de l'ISESCO sur ce dossier; **Se félicite** également de la résolution prise par la 10<sup>ème</sup> conférence générale de l'ISESCO et portant sur l'élargissement du programme des capitales culturelles islamiques de manière à y inclure les capitales et métropoles historiques islamiques situées à l'extérieur des Etats membres de l'OCI.
9. **INVITE** l'ISESCO à poursuivre ses efforts et à multiplier les contacts avec les centres culturels et les associations islamiques d'Europe, d'Asie et d'Amérique Latine, par le biais du Conseil Suprême pour l'Éducation, la Culture et la Science pour les Musulmans de la diaspora, en vue de promouvoir la mise en œuvre du Plan et de la Stratégie Islamique d'Action Culturelle destinée au public non musulman et de la stratégie relative à la mise à contribution et à la mobilisation des compétences musulmanes de la diaspora.
10. **SE FELICITE** de la coopération établie entre l'ISESCO, l'UNESCO, la Ligue arabe, l'ALESCO, la Fondation Anna Lindh et le Conseil de l'Europe dans le but de promouvoir le dialogue des civilisations et d'intégrer les valeurs de modération et de respect de l'autre dans les cursus scolaires en Europe et dans le monde islamique.
11. **ENCOURAGE** la coopération existant entre l'ISESCO et l'Organisation arabe de la femme et accueille favorablement leur initiative de tenir une conférence internationale sur la femme avant la fin de l'année 2010 sous le haut patronage de S.E. Madame Leila Ben Ali, présidente de l'Organisation arabe de la femme et apprécie les réalisations accomplies par cette organisation féminine avant-gardiste en faveur de la femme dans le monde arabe et musulman.
12. **SE FELICITE** du programme de l'ISESCO pour la formation des imams exerçant au sein des communautés musulmanes de la diaspora afin de propager les valeurs du dialogue, de la modération et du juste milieu ; **Se félicite** également de la méthodologie adoptée par le Directeur

général de l'ISESCO au niveau du renforcement de la coopération et de la coordination avec les autorités gouvernementales des pays européens, asiatiques et latino-américains pour les associer à la mise en œuvre des activités destinées aux communautés musulmanes vivant sur le sol de ces pays.

13. **SE FELICITE** des procédures engagées par l'ISESCO en vue de la création d'un Comité du Patrimoine Islamique afin de résoudre les problèmes relatifs au patrimoine culturel islamique tangible et intangible et au patrimoine naturel et de coordonner les efforts et les positions des Etats membres lors des réunions internationales et régionales pertinentes.
14. **EXPRIME** son appui et son appréciation au Directeur général de l'ISESCO dans ses efforts et ses contacts au niveau régional et international pour inciter la communauté internationale à faire pression sur Israël pour l'amener à respecter les résolutions internationales relatives à la protection des sites et monuments culturels et religieux islamiques, du patrimoine de l'humanité et des institutions éducatives, scientifiques et culturelles d'al-Qods al-Charif et du Golan syrien occupé, conformément aux résolutions internationales pertinentes ; **et Appuie** les efforts de l'ISESCO visant à documenter les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, qui ont été perpétrés et continuent à être perpétrés par les autorités israéliennes occupantes à al-Qods, à Gaza et dans tous les territoires palestiniens, et ce dans le but de préparer les pièces à conviction requises en vue de faire juger les israéliens, militaires ou civils, accusés de crime de guerre et de les traduire devant la justice internationale.
15. **SE FELICITE** du volume et de la qualité des activités et programmes mis en œuvre par l'ISESCO dans les domaines de la communication et de l'information et dans le cadre de la Stratégie pour le Développement de la Science et de la Technologie et de la Stratégie pour le Développement des TIC à l'échelle du monde musulman ; **et invite** l'ISESCO à accorder un intérêt accru à la formation des cadres spécialisés dans les domaines de la science et des TIC et à mettre des services de consultant et d'expertise technique à la disposition des Etats membres pour les aider à consolider leurs infrastructures pertinentes.
16. **EXPRIME** ses vifs remerciements et sa gratitude à S.E. le Président de la République tunisienne Zine Al-Abidine Ben Ali, pour avoir pris l'initiative de faire de l'année 2010 une *Année internationale de la jeunesse* et pour son offre d'organiser une conférence mondiale sur la jeunesse sous les auspices de l'ONU ; **Adresse** ses remerciements aux Nations unies, aux Etats membres et aux organisations internationales et

régionales qui ont soutenu et approuvé unanimement cette offre ; **Appuie** l'organisation par la Tunisie de cette conférence mondiale en 2011 et **invite** les Etats membres de l'OCI à élaborer des programmes exhaustifs, constructifs et variés pour célébrer l'année internationale de la jeunesse dans le but de renforcer le rôle des jeunes au sein de nos communautés et de leur ouvrir de vastes perspectives de communication et de contact avec leurs pairs, établir le dialogue avec eux et mieux s'entendre avec les jeunes des autres pays.

17. **SE FELICITE** des préparatifs et dispositions entrepris par l'ISESCO en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI en vue d'organiser les conférences ministérielles islamiques spécialisées et notamment la 5<sup>ème</sup> session de la conférence des Ministres de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique (Malaisie, 19-21 octobre 2010), la 4<sup>ème</sup> session de la conférence islamique des Ministres de l'Environnement (Tunisie, 5-7 octobre 2010), la 3<sup>ème</sup> session de la conférence des Ministres en charge de l'enfance (Libye, 7-11 février 2011) et la 7<sup>ème</sup> session de la conférence islamique des Ministres de la Culture (Algérie, 2011).
18. **EXPRIME** ses sincères remerciements, son appréciation et sa gratitude à S.E. le Président Zine Al-Abidine Ben Ali pour son appui constant à l'ISESCO et pour avoir accepté d'accorder son haut patronage à la 10<sup>ème</sup> conférence générale de l'ISESCO (2-4 juillet 2019), à la conférence internationale sur l'économie du savoir (Tunis, 1-3 décembre 2009), organisée par l'ISESCO en association avec la Banque mondiale ; à la conférence internationale sur la promotion de l'emploi et du bien être des handicapés (Tunis, 7-9 décembre 2009) organisée par l'ISESCO conjointement avec l'association Basma pour la promotion de l'emploi des handicapés, et au symposium international sur « la jeunesse et l'avenir » organisé par l'ISESCO en coopération avec l'ALESCO et l'Union du Maghreb arabe (Tunis, 14 -16 janvier 2010) ; **et adopte** les recommandations et résolutions issues de ces conférences.
19. **EXPRIME** ses sincères remerciements, son appréciation et sa gratitude au Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Abdallah Ibn Abdulaziz Al-Saoud et au Principe Héritier SAR Sultan Bin Abdulaziz Al-Saoud, pour le soutien généreux accordé par le Royaume à l'ISESCO et pour avoir financé de nombreux programmes et activités portant sur l'enseignement de la langue arabe, la culture islamique et le dialogue des civilisations et des religions.
20. **EXPRIME** sa profonde considération et sa gratitude à sa Majesté le Roi Mohamed VI pour avoir accordé son haut patronage à plusieurs activités de l'ISESCO organisées au Maroc et pour les messages qu'il avait adressés aux participants, ainsi que pour l'appui constant dont l'ISESCO

a toujours bénéficié de la part du gouvernement marocain et qui l'a aidé à remplir sa mission de la manière la plus optimale.

## B) COMITE ISLAMIQUE POUR LE CROISSANT INTERNATIONAL

1. **SE FELICITE** de l'entrée en fonction du Comité Islamique du Croissant International après l'entrée en vigueur de l'accord portant création du Comité Islamique du Croissant International à la suite de sa ratification par le nombre requis d'Etats Membres de L'OCI et l'élection de ses membres non permanents par la 35<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des affaires étrangères.
2. **EXHORTE** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait a procéder, dans les meilleurs délais, à l'adhésion à l'accord portant création du Comité islamique du Croissant International, afin qu'il puisse accomplir sa mission et réaliser ses nobles objectifs. **Invite** les Etats membres et les institutions islamiques à lui apporter leur soutien moral et matériel afin de lui permettre de réaliser ses programmes.
3. **DEMANDE** au Comité Islamique du Croissant international d'entreprendre les actions nécessaires pour assurer aux réfugiés et prisonniers de guerre, les soins et la protection dont ils ont besoin, en collaboration avec le Haut Commissariat de Nations Unies aux réfugiés et le Comité International de la Croix rouge ainsi qu'avec les organisations régionales et internationales concernées.
4. **ADRESSE** ses profonds remerciements et sa gratitude à la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste (pays hôte) pour l'assistance et les facilités qu'elle accorde au Comité.
5. **EXPRIME** ses vifs remerciements à la République Arabe Syrienne pour l'hospitalité réservée a la 25eme session du Comité Islamique de Croissant international tenue a Damas les 22 - 24 Février 2010.
6. **SALUE** les résultats et les recommandations de la 25ème session du Comité Islamique du Croissant International.
7. **ADRESSE** ses vifs remerciements à la Jamahiyria Arabe Libyenne, l'Etat de Qatar et la République de Sénégal, Etats parties de l'accord de création du Comité qui ont payé leurs contributions au budget annuel du Comité Islamique du Croissant International pour 2009, et lance un appel aux autres Etats parties à l'accord pour effectuer le plus tôt possible le paiement de leurs contributions au Comité.

8. **EXPRIME** son appréciation au président, aux membres du Comité et à sa direction pour les activités et les programmes d'assistance humanitaire exécutés dans différentes régions du monde islamique.
  9. **APPELLE** le Fond de Solidarité Islamique, la Banque Islamique pour le Développement et les autres institutions islamiques concernées de L`OCI à fournir le soutien financier et matériel aux programmes humanitaires du Comité.
  10. **APPELLE** les Etats membres et les institutions islamiques concernées à contribuer aux programmes du Comité prévus dans le cadre de projets de développement au Darfour au Soudan, et dans la République Fédérale des Comores, et les projets humanitaires à Gaza, en Somalie, République du Yémen et en République du Niger ainsi que la contribution à la réalisation du programme de la République du Sénégal pour le déminage de la région de Casamance.
- DEMANDE** au Secrétaire général de suivre les dossiers objet de cette résolution et d'en faire rapport à la 38<sup>ème</sup> session du CMAE.

**RESOLUTION N°8/37-C  
SUR  
LES INSTITUTIONS AFFILIEES**

*La trente septième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session du...), tenue à Douchanbé - République du Tadjikistan, du 04 au 06 Jomada Al Thani 1431H (18-20 mai 2010) ;*

**Rappelant** les résolutions adoptées par les conférences islamiques au Sommet et les autres conférences islamiques, notamment la 11<sup>ème</sup> session ordinaire et la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, la 36<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE), la 6<sup>ème</sup> Conférence islamique des Ministres de la Culture et la 8<sup>ème</sup> session du COMIAC ;

**Prenant note** des résolutions issues de la 5<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale de la Fédération sportive de la solidarité islamique, de la réunion du Comité exécutif, de la conférence des Ministres de la Jeunesse et du Sport tenue du 3 au 4 avril 2005 et la réunion du Comité restreint des Ministres de la Jeunesse et des sports ainsi que du rapport présenté par le Secrétaire général de la fédération sportive de la solidarité islamique ;

**Prenant note** des décisions issues de la 14<sup>ème</sup> réunion du Comité islamique international scout tenue à Koweït en juin 2009 et celle issue de la 10<sup>ème</sup> session du congrès scout islamique et international des chefs des associations scout dans les Etats membres organisé en République de Corée le 12 juillet 2008 ainsi que du rapport du secrétaire général de l'Union internationale du Scout musulman sur les activités de ladite union ;

**Prenant note** du rapport présenté par la Fédération sportive de la Solidarité islamique et le forum islamique de la jeunesse pour le dialogue et la coopération, l'ICYF-DC et Fédération mondiale des scouts musulmans.

**A) Fédération sportive de la Solidarité islamique (ISSF)**

- 1- **SE FELICITE** des activités que la Fédération sportive de la Solidarité Islamique envisage d'organiser dans le cadre de son programme 2010/2011, et **ENCOURAGE** tous les Etats membres de l'OCI à abriter ces activités et à y participer activement afin d'en garantir le succès et de concrétiser par la même l'un des principaux objectifs de la FSSI ; **INSISTE** également sur la nécessité pour les Etats membres de participer et de s'intéresser dorénavant à toutes les activités de la fédération, de renforcer leur interaction avec ces activités, d'accorder à la FSSI tout l'appui matériel et moral possible et de contribuer efficacement à toutes les manifestations organisées par cette fédération.

- 2- **DEMANDE** à la fédération de veiller à la mise en œuvre des dispositifs du programme d'action décennal relevant de sa compétence pour faire face aux challenges auxquels l'Oummah se trouve confrontée au 21<sup>ème</sup> siècle.
- 3- **INVITE** les Etats membres à tenir leurs engagements envers la FSSI et à s'acquitter de leurs contributions annuelles pour permettre à la Fédération de mettre en œuvre ses programmes.
- 4- **SE FELICITE** de la décision de la 6<sup>ème</sup> Assemblé générale portant adoption et ratification des amendements proposés au statut de la FSSI.
- 5- **SE FELICITE** de l'adhésion à la FSSI de certains organismes et organisations internationales compétents en qualité d'observateur.
- 6- **FELICITE** la République d'Indonésie de la confiance placée en elle par l'assemblée générale de la fédération qui lui a donné son accord définitif pour organiser la 3<sup>ème</sup> édition des jeux de la solidarité islamique en 2013 et **INVITE** tous les Etats membres à participer à ces jeux afin de concrétiser les principaux objectifs de la FSSI.
- 7- **REMERCIE** la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Socialiste qui a offert d'organiser le tournoi de taekwondo en 2010.
- 8- **FELICITE** le nouveau Conseil d'administration de la FSSI, qui a été élu au cours de la 6<sup>ème</sup> session de l'assemblée générale pour le mandat 2009/2013, sous la présidence de SAR Sultan Ibn Fahd Ibn Abdelaziz.
- 9- **PREND NOTE** des divers développements et aspects et de la décision qui s'en est suivie n° 1374 datée du 19 janvier 2010 émanant du Conseil exécutif de la FSSI sur l'annulation de la 2<sup>ème</sup> session des jeux islamiques ainsi que de la position de la République islamique d'Iran sur cette décision.
- 10- **EXPRIME** ses remerciements et sa considération à Son Altesse royale le Prince Sultan Ibn Fahd Ibn Abdelaziz, Président de l'ISSF, pour la haute sollicitude et l'appui constant dont il entoure la Fédération et le grand intérêt qu'il prête aux problèmes des athlètes parmi les fils de la Oummah et qui ont valu à la FSSI de se hisser à une place de choix parmi le concert des grandes instances sportives internationales.
- 11- **EXPRIME** ses félicitations au Secrétariat général de la FSSI pour les efforts consentis afin de réaliser toutes les activités prévues, efforts qui ont permis d'atteindre tous les objectifs visés et de préparer comme il se doit les prochaines réunions de la fédération.

**12- EXPRIME** ses remerciements au Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite et à sa tête le Serviteur des deux saintes Mosquées le Roi Abdallah Ibn Abdulaziz (qu'Allah le soutienne) et Son Altesse royale le Prince Héritier Sultan Ibn Abdelaziz, pour l'appui matériel et moral constant apporté à la fédération en plus d'abriter son siège, et qui témoigne de leur foi inébranlable et de leur intérêt bienveillant pour toutes les causes relatives à la jeunesse de la Oummah islamique.

## **B) La Fédération des Ecoles arabo-islamiques internationales**

- 1- **RECOMMANDE** au Secrétariat général, aux organisations et organes islamiques, au Fonds de Solidarité islamique et à la Banque islamique de Développement de soutenir les plans et projets de la Fédération mondiale des écoles arabes islamiques internationales en matière de diffusion de la langue arabe et de la culture islamique et d'apporter toute aide possible pour en assurer la mise en œuvre.
- 2- **Recommande** de poursuivre le soutien à l'organisation de cycles de formation des instituteurs de la langue arabe et de la culture islamique en Asie, en Afrique, en Asie centrale et dans les pays des Balkans.
- 3- **Recommande** également de contribuer à l'édition du livre de l'enseignement de la langue arabe aux non-arabophones, élaboré par la Fédération et à sa distribution aux musulmans ainsi que la création d'une imprimerie de la Fédération dans le siège de celle-ci et d'autres imprimeries dans des régions bien situées afin d'en favoriser la diffusion et permettre aux communautés islamiques d'en tirer profit.
- 4- **Demande** à la Banque islamique de Développement de poursuivre la contribution à l'édition des manuels scolaires au profit des enfants afghans ainsi que le livre de l'enseignement de la langue arabe aux débutants non-arabophones dans les pays qui en ont besoin.
- 5- **Demande** de soutenir l'institut d'études complémentaires à Khartoum pour lui permettre de poursuivre ses activités ainsi que l'école normale de N'Djamena au Tchad et ce par la création d'une imprimerie dans chacune de ces deux institutions afin de satisfaire leurs besoins en matière d'ouvrages scolaires et autres publications.
- 6- **Recommande** de soutenir le projet du Conseil des examens des écoles arabes islamiques, créé conjointement par la Fédération, la ligue des universités islamiques et la ligue islamique mondiale, et qui vise à soumettre les examens des écoles islamiques nationales au contrôle des universités islamiques connues, de redynamiser ce Conseil et de créer des bureaux de celui-ci au niveau régional.

- 7- **Demande** au Secrétaire général de suivre les activités de la Fédération et d'en faire rapport à la 37<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères.
- 8- **Recommande** de soutenir les projets de la Fédération pour la création d'un centre pour la langue arabe et le forum des civilisations à Londres ainsi que la création d'un centre d'enseignement au Caire.
- 9- **Recommande** de soutenir les activités de la Fédération mondiale des écoles arabes islamiques mondiales pour la création d'un Conseil des examens en Ouganda en collaboration avec l'Université islamique d'Ouganda ainsi que la création d'un Conseil des examens en Malaisie en collaboration avec l'Université islamique internationale de Malaisie.

### C) FORUM ISLAMIQUE DE LA JEUNESSE POUR LE DIALOGUE ET LA COOPERATION

1. **EXPRIME** sa satisfaction de la ratification par la République de Turquie de « l'Accord entre le Gouvernement de la République de Turquie, l'Organisation de la Conférence Islamique et l'ICYF-DC pour l'installation de celle-ci à Istanbul » ; et **DEMANDE** au Gouvernement Turc de diligenter la mise en œuvre des dispositions de l'accord relatives à l'affectation à l'ICYF-DC d'un siège et d'un secrétariat à Istanbul et à l'octroi du statut approprié d'organisation internationale pour lui permettre d'exercer ses activités comme il se doit.
2. **APPRECIÉ** la contribution financière du gouvernement d'Azerbaïdjan au Forum et **appelle** les Etats membres, les organes subsidiaires, les institutions spécialisées et affiliées de l'OCI ainsi que les autres institutions islamiques à soutenir les activités de l'ICYF-DC, à faire des contributions volontaires pour en consolider le budget annuel et à coordonner autant que possible leurs initiatives dans le domaine de la jeunesse avec l'ICYF -DC.
3. **SOUSCRIT** à la coopération entre la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI) et le Forum de Jeunesse de la Conférence Islamique pour le Dialogue et la Coopération (ICYF-DC) sur les différents projets destinés à la jeunesse et plus particulièrement le programme intégré de formation au leadership "*iqra*" visant à promouvoir l'épanouissement intellectuel des jeunes Musulmans sous tous ses aspects; **Prend note** avec satisfaction de la signature de « l'Accord entre le Gouvernement azerbaïdjanais et l'ICYF-DC portant sur les locaux du Centre Régional de l'ICYF-DC pour l'Eurasie à Bakou » et salue les efforts déployés par le Gouvernement de l'Azerbaïdjan pour faciliter la mise en œuvre diligente

des dispositions de cet accord ; **SOUSCRIT** au Protocole d'Accord entre l'ICYF -DC et la BID portant sur un certain nombre d'activités, dont le lancement de programmes d'appui aux jeunes issus des minorités musulmanes dans les Etats non-membres ; et **APPRECIÉ** la contribution de la BID à la conférence internationale sur les TIC et le développement de la jeunesse, organisée à Bakou du 1 au 4 novembre 2009.

4. **SE FELICITE** du concept de waqf de la jeunesse proposé par l'ICYF -DC, en vue de garantir le financement durable de ses différents projets ayant pour objectif la promotion de la jeunesse dans les Etats membres et au sein des minorités et communautés musulmanes du monde entier et Invite les Etats membres de l'OCI à contribuer au développement de ce waqf ; **Souscrit** au programme de Réseau des Jeunes Entrepreneurs des Pays Islamiques visant à promouvoir l'entrepreneuriat et la création d'emplois en faveur des jeunes des Etats membres de l'OCI ; **Se félicite** de la coopération entre l'ICYF-DC et l'Etat du Qatar et espère que les deux parties diligenteront l'exécution des projets visant à promouvoir le développement intégré de la jeunesse musulmane .
5. **EXPRIME** sa conviction que la coopération entre l'ICYF -DC et l'Organisation des Nations Unies et ses organes et agences compétents, spécialement le Fonds des NU pour l'Enfance, l'unité spéciale de l'ONU pour la coopération sud-sud et l'UNESCO, ne pourrait que renforcer les capacités de l'ICYF-DC.
6. **SOUSCRIT** à la coopération entre l'ISESCO et l'ICYF -DC dans les domaines de la promotion du développement intellectuel de la jeunesse des pays de l'OCI, et du dialogue des civilisations ; **Accueille** favorablement l'offre du Gouvernement Koweïtien d'abriter la 2<sup>ème</sup> assemblée générale de l'ICYF-DC au Koweït en septembre 2010.
7. **APPRECIÉ** les activités organisées par l'ICYF -DC en rapport avec le programme de célébration de « la journée de la mémoire pour la commémoration des catastrophes humanitaires qui ont frappé les communautés musulmanes au cours du 20<sup>ème</sup> siècle », dont le partenariat avec l'ISESCO et l'Union Parlementaire des Etats membres de l'OCI ; **Invite** les Etats membres à participer activement à ce programme ; **Se félicite** de la campagne internationale de sensibilisation civile "Justice pour Khojaly » organisée dans le cadre du « Programme de la journée de mémoire de l'OCI » et destinée à faire connaître les véritables faits historiques sur le massacre commis par les forces armées arméniennes aux dépens des civils azerbaïdjanais dans la ville de Khojaly ( République d'Azerbaïdjan) en février 1992, et qui avait constitué un véritable crime contre l'humanité ; **invite** les Etats membres à apporter leur soutien et à participer activement à cette campagne et à

déployer les efforts nécessaires pour faire reconnaître au niveau national et international le massacre de Khojaly en tant que crime contre l'humanité.

8. **ACCUEILLE** favorablement l'initiative de Jeunesse pour "l'Alliance des Civilisations", lancée par l'ICYF -DC en collaboration avec des partenaires internationaux; **APPUIE** la contribution de l'ICYF-DC au Mouvement Mondial de la Jeunesse pour l'Alliance des Civilisations de l'ONU, qui a été constitué à Istanbul dans le but de servir de plate forme pour la Jeunesse de l'Alliance des Civilisations; **Se félicite** de l'idée d'organiser la première Convention du GYMAOC à Bakou en 2010, **Appuie** l'AdC, le Gouvernement Azerbaïdjanais et leurs partenaires pour faire réussir cette Convention et **invite** les Etats membres à participer activement à la première convention mondiale du mouvement ; **Salue** les efforts déployés par l'ICYF-DC pour promouvoir la participation de la jeunesse musulmane au mouvement mondial de la jeunesse ; **Reconnait** l'ICYF-DC en tant que partenaire de l'OCI pour les questions relatives à la jeunesse dans le contexte de la coopération OCI-AdC et **invite** les Etats membres et les institutions de l'OCI à soutenir et à coordonner leurs actions pertinentes vis-à-vis des programmes de jeunesse de l'AdC avec les positions de l'ICYF-DC, y compris lors du prochain Forum de l'AdC à Rio.
9. **SOUSCRIT** au Protocole d'Accord entre l'ICYF-DC et l'Organisation Nationale de Jeunesse d'Iran(NYOIR) signé en novembre 2009 à Téhéran ; **Invite** les Etats membres à soutenir activement la mise en œuvre des programmes, réunions et conférences envisagés par ce protocole d'accord et invite les Parties à mettre au point un Plan d'Action concret au titre de ce protocole.
10. **SALUE** la coopération de l'ICYF -DC avec le Secrétariat général sur l'ensemble des questions relatives à la jeunesse et en tant que partenaire principal de l'OCI pour ce qui est de la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal dans le domaine des activités relatives à la jeunesse et l'invite à soumettre des rapports annuels sur les activités du forum aux sessions du CMAE.
11. **DEMANDE** à l'ICYF-DC et à la FSSI de coordonner la coopération sur les questions de jeunesse à travers un mémorandum d'entente aux fins de clarifier leurs mandats respectifs.

## C- FEDERATION MONDIALE DES SCOUTS MUSULMANS

1. **SE FELICITE** des activités que la Fédération a programmées dans le cadre de sa stratégie pour 2010-2011 et invite les Etats membres à abriter

ces activités et à y participer activement dans le but d'en garantir le succès et de concrétiser par là l'un des principaux objectifs de la Fédération mondiale des scouts musulmans ; invite de nouveau les Etats membres à s'intéresser à toutes les activités de la Fédération, à y participer à l'avenir, et à accorder à la Fédération tout l'appui matériel et moral possible tout en participant activement à l'ensemble des manifestations et événements organisés par celles-ci, par le biais de leurs associations de scouts.

2. **SALUE** la stratégie de la Fédération mondiale des scouts musulmans pour la relance de son programme d'action décennal devant permettre à la Oummah de relever les défis du 11<sup>ème</sup> siècle.
3. **SOUSCRIT** à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 10<sup>ème</sup> session concernant l'adoption et la ratification des amendements de son statut.
4. **FELICITE** la République du Soudan du succès du 26<sup>ème</sup> congrès arabe des scouts qui a été inauguré par S.E. le Président Omar Al-Bachir, et félicite également la Malaisie pour le succès du congrès scout asiatique qu'elle a organisé.
5. **REMERCIE** l'Organisation arabe du scoutisme, basée au Caire, pour ses efforts investis dans l'éducation des jeunes musulmans.
6. **FELICITE** le comité scout islamique mondial nouvellement élu pour le mandat 2009-2012, sous la présidence de S.E. le Dr. Abdallah Ben Oumar Nacif.
7. **EXPRIME** ses sincères remerciements et son hommage à Son Altesse le Prince Fayçal Ben Abdallah ben Mohamed, ministre de l'éducation et de l'enseignement et président de l'association scout saoudienne, pour le grand intérêt et la sollicitude permanente dont il entoure la Fédération ainsi que pour l'intérêt qu'il attache aux causes du scoutisme à l'échelle de la Oummah islamique.
8. **FELICITE** le gouvernement du serviteur des deux Saintes Mosquées pour l'élection du Dr. Abdallah ben Sulaiman al-Fahd au poste de président du comité scout arabe.
9. **REMERCIE** le Secrétariat général de la Fédération mondiale des scouts musulmans pour la qualité des préparatifs entrepris en vue de mettre en œuvre les diverses activités de la Fédération et qui lui ont permis d'atteindre ses objectifs et de préparer comme il se doit les réunions de la Fédération.

10. **REMERCIE** son Altesse royale, le Prince Saoud al-Fayçal, ministre des Affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite, pour son soutien aux activités de la Fédération et pour les facilités qu'il lui a accordées et qui ne peuvent qu'aider la Fédération à réaliser ses objectifs au service de la jeunesse de la Oummah islamique tout entière.
11. **REMERCIE EGALEMENT** le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite ayant à sa tête le Serviteur de deux saintes Mosquées, le Roi Abdallah Ben Abdelaziz et son Altesse le Prince héritier Sultan Ben Abdelaziz, pour avoir abrité le siège de la Fédération et pour l'appui matériel et moral accordé à celle-ci ainsi que pour l'octroi par le Prince héritier d'une parcelle de terrain et d'un don de 1 million de riyals pour contribuer à la construction du siège de la Fédération, marquant ainsi la foi totale qu'il place dans l'ensemble des causes relatives à la jeunesse de la Oummah islamique.

**DEMANDE** au Secrétaire général de suivre les questions objet de la présente résolution et d'en faire rapport à la 38<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

-----

**RESOLUTION N° 9/37-C**  
**SUR**  
**LA 8<sup>EME</sup> SESSION DU COMIAC**

*La trente septième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session du...), tenue à Douchanbé - République du Tadjikistan, du 04 au 06 Jomada Al Thani 1431H (18-20 mai 2010) ;*

**Rappelant** la résolution 13/3-P(IS) adoptée par la Troisième session de la Conférence Islamiques au Sommet, tenue à La Mecque/Taïf en juin 1981, en faveur de la création d'un Comité Permanent pour l'Information et les Affaires Culturelles(COMIAC) ainsi que les résolutions subséquents des conférences islamiques au Sommet et relatives au COMIAC ;

**Rappelant** les recommandations du Programme d'Action décennal adopté par la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, tenue les 7 et 8 novembre 2007 à La Mecque ;

**Prenant note** des importantes recommandations issues de la 8<sup>ème</sup> session du COMIAC, tenue les 14 et 15 novembre 2006 à Dakar, République du Sénégal ;

- 1- **PREND NOTE AVEC APPRECIATION** de la création d'un Secrétariat national permanent du COMIAC et d'un Comité de suivi ;
- 2- **EXPRIME SA SATISFACTION** des efforts déployés par la République du Sénégal pour stimuler et redynamiser le COMIAC.
- 3- **SE FELICITE** de la décision prise par le gouvernement du Sénégal de convoquer la neuvième (9<sup>ème</sup>) session du COMIAC à Dakar, les 11 et 12 octobre 2010, qui sera précédée de la réunion du comité de suivi.
- 4- **ENCOURAGE ET SOUTIENT** la coopération entre le COMIAC et la Banque islamique de Développement (BID) pour explorer les voies et moyens à mettre en œuvre pour le financement des activités du COMIAC.
- 5- **INVITE** les Etats membres et les institutions concernées à accorder leur soutien financier aux programmes et activités du COMIAC en diligentant le versement des contributions volontaires.

**RESOLUTION N° 10/37-C**  
**SUR**  
**L'INITIATIVE DE SON EXCELLENCE LE PRESIDENT DE REPUBLIQUE**  
**TUNISIENNE ZINE EL ABIDINE BEN ALI**  
**CONCERNANT LA PROCLAMATION DE 2010 « ANNEE**  
**INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE ».**

*La trente septième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session du...), tenue à Douchanbé - République du Tadjikistan, du 04 au 06 Jomada Al Thani 1431H (18-20 mai 2010) ;*

**Prenant note** de la résolution pertinente de la 36<sup>e</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères des pays islamiques, réunie à Damas - République Arabe Syrienne-, du 28 Jomada Awal au 1<sup>er</sup> Jomada athania 1430H (23-25 mai 2009) ;

**Prenant note** de la résolution n° 64/134, issue de la 64<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et intitulée « 2010 année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle » ;

1. **EXPRIME** sa profonde satisfaction et sa fierté pour l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, en sa 64<sup>e</sup> session, de l'initiative de Son Excellence le Président de République Tunisienne Zine El Abidine Ben Ali appelant à proclamer 2010 en tant qu'Année internationale de la jeunesse.
2. **INVITE** les Etats membres de l'OCI à continuer à soutenir cette initiative en participant activement aux consultations que le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies va entreprendre au sujet des modalités d'organisation de la conférence mondiale de la jeunesse.
3. **EXHORTE** les Etats islamiques à participer à la célébration de l'année internationale de la jeunesse par l'organisation d'activités nationales et la participation active à la conférence mondiale de la jeunesse qui sera placée sous les auspices de Nations Unies.

**RESOLUTION N° 11/37-C**  
**SUR**  
**LA MANIFESTATION KAIROUAN, CAPITALE DE LA CULTURE**  
**ISLAMIQUE POUR L'ANNEE 2009**

Le Conseil des ministres des Affaires étrangères,

**Ayant pris connaissance :**

- de la résolution de la conférence générale des ministres de la Culture des Etats membres de l'ISESCO, tenue à Alger en 2004,
- du programme de l'ISESCO pour faire connaître la contribution civilisationnelle et culturelle de villes ayant joué un rôle primordial dans la diffusion de la civilisation islamique,
- des rapports du Conseil consultatif sur la mise en œuvre de la stratégie culturelle du monde islamique, adoptés lors de ses réunions précédentes,

1. **EXPRIME** sa considération et sa gratitude à S.E. le Président Zine el-Abidine Ben Ali, président de la République Tunisienne pour son haut patronage de la manifestation Kairouan, capitale de la culture islamique pour l'année 2009.
2. **EXPRIME** sa profonde satisfaction quant à la richesse et la diversité des activités qui ont eu lieu dans le cadre de la manifestation Kairouan, capitale de la Culture islamique pour l'année 2009.
3. **SE FELICITE** de la participation active de l'ISESCO et des Etats islamiques pour assurer le succès de cette manifestation importante qui a contribué à faire connaître le rôle de la ville de Kairouan dans la diffusion de la civilisation islamique et le rayonnement de la civilisation humaine, en tant que flambeau de la paix ayant assumé un rôle remarquable dans la propagation des valeurs nobles de l'Islam dans le monde durant plusieurs siècles, manifestation qui a également contribué à la confirmation du rayonnement culturel et civilisationnel de la Tunisie qui a été affermi grâce au changement de 7 novembre qui a permis à la Tunisie de retrouver sa position tout en consacrant son appartenance arabo-islamique.